



Assemblée générale

Distr. générale
28 avril 2015
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 148 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, financement de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 et projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2013/14 ^a	327 425 800
Dépenses de 2013/14	315 009 000
Solde inutilisé de 2013/14 ^b	12 416 800
Crédit ouvert pour 2014/2015	326 047 300
Montant estimatif des dépenses pour 2014/15 ^b	325 176 700
Montant estimatif du solde inutilisé pour 2014/15	870 600
Projet de budget du Secrétaire général pour 2015/16	338 073 400
Recommandation du Comité consultatif pour 2015/16	334 827 600

^a Comprend un montant supplémentaire de 6 118 300 dollars en application des résolutions 67/286 et 68/259/A de l'Assemblée générale (voir par. 13 ci-après).
^b Montant estimatif au 31 janvier 2015 (voir sect. IV plus bas).

* Nouveau tirage pour raisons techniques (13 mai 2015).



Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations.....	3
I. Introduction.....	4
II. Considérations d'ordre général.....	4
III. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014.....	8
IV. Données financières actualisées concernant l'exercice en cours.....	10
V. Projet de budget pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.....	10
A. Total des ressources nécessaires.....	10
B. Département des opérations de maintien de la paix.....	32
C. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine.....	35
D. Département de l'appui aux missions.....	37
E. Département de la gestion.....	38
F. Bureau des services de contrôle interne.....	39
G. Administration de la justice.....	42
H. Bureau de la déontologie.....	43
I. Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.....	44
VI. Conclusion et recommandations.....	46
Annexes	
I. Ressources financières proposées pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.....	49
II. Nouveaux postes à financer au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.....	65
III. Restructuration, transferts, réaffectations, reclassements et suppressions de postes relevant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.....	69
IV. Emplois de temporaires à financer au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.....	72
V. Personnel temporaire (autre que pour les réunions) remplaçant des fonctionnaires en congé au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour les exercices allant du 1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2016.....	78

Abréviations

AMISOM	Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie
BSCI	Bureau des services de contrôle interne
BSLB	Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FISNUA	Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
MANUSOM	Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie
MINUAD	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
MINUL	Mission des Nations Unies au Libéria
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MINUSCA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
MINUSS	Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
MINUT	Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste
MISNUS	Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
UNFICYP	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
UNMOGIP	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan
UNPOS	Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie
UNSOA	Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie

I. Introduction

1. **L'application des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires donnerait lieu à une réduction de 3 245 800 dollars du projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/69/750) (voir sect. V et VI ci-dessous).**

2. Le Comité consultatif a examiné une version préliminaire du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/69/750) et des rapports connexes, dont le rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le projet de budget du Bureau des services de contrôle interne se rapportant au compte d'appui pour l'exercice 2015/16 (A/69/76). La liste des documents que le Comité consultatif a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement du compte d'appui est donnée à la fin du présent rapport. Au cours de l'examen de ces rapports, le Comité s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des éclaircissements et des compléments d'information, ainsi que des réponses écrites qu'il a reçues le 27 avril 2015.

3. Le rapport dans lequel le Comité consultatif formule ses observations et recommandations sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix a été publié sous la cote A/69/839. Son rapport sur celui du Comité des commissaires aux comptes relatif aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice clos le 30 juin 2014 [A/69/5 (Vol. II)] a été publié sous la cote A/69/838. Dans le présent rapport, le Comité consultatif traite des ressources et autres éléments qui se rapportent directement au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

II. Considérations d'ordre général

Montant des ressources nécessaires au titre du compte d'appui

4. Une vue d'ensemble des ressources humaines et financières des opérations de maintien de la paix (allant de l'exercice 2010/11 à l'exercice 2015/16) est présentée au paragraphe 11 du projet de budget (A/69/750) et au tableau qui l'accompagne. À sa demande, le Comité consultatif a reçu un tableau révisé indiquant à la fois les postes et les emplois de temporaire financés depuis l'exercice 2010/11 jusqu'à l'exercice 2014/15 et ceux demandés pour l'exercice 2015/16 au titre du compte d'appui et de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (voir tableau 1 ci-dessous).

Tableau 1
**Récapitulatif des ressources financières et humaines des opérations
 de maintien de la paix, 2010/11 à 2015/16**

(En millions de dollars des États-Unis)

	2010/11 ^a	2011/12 ^a	2012/13 ^a	2013/14 ^a	2014/15 ^a	2015/16 ^a
Montant des crédits						
BSLB	68,2	68,5	68,6	68,5	70,3	71,7
Compte d'appui ^b	306,8	297,6	293,7	308,8	305,2	305,9
Total partiel (compte d'appui et BSLB)	375,0	366,1	362,3	377,3	375,5	377,6
Missions de maintien de la paix ^c et UNSOA	7 391,6	7 422,0	6 937,5	7 429,3	8 065,8	8 082,0
Total	7 766,6	7 788,1	7 299,8	7 806,6	8 441,3	8 459,6
Montant alloué au compte d'appui et à la BSLB en pourcentage du budget total des opérations de maintien de la paix et de l'UNSOA	5,1	4,9	5,2	5,1	4,7	4,7
Nombre de missions						
Missions de maintien de la paix ^c et UNSOA	16	16	14	15	15	15
Effectifs						
Effectifs militaires et de police autorisés par le Conseil de sécurité ^d	111 537	112 554	110 098	113 326	127 138	120 684
Personnel civil des missions ^e	26 391	24 291	23 694	22 808	22 542	21 475
Postes et emplois de temporaire relevant de la BSLB	388	401	423	420	424	456
Postes et emplois de temporaire relevant du compte d'appui	1 474	1 457	1 429	1 435	1 458	1 463
Total partiel (compte d'appui et BSLB)	1 862	1 858	1 852	1 855	1 882	1 919

^a Ressources autorisées ou approuvées pour 2010/11 jusqu'à 2014/15 et ressources demandées pour 2015/16.

^b Compte non tenu des montants à prévoir pour le progiciel de gestion intégré (2010/11 : 57 033 000 dollars; 2011/12 : 47 185 200 dollars; 2012/13 : 37 337 600 dollars; 2013/14 : 18 668 800 dollars; 2014/15 : 20 054 700 dollars; et 2015/16 : 31 306 700 dollars), et les systèmes d'information en matière de sécurité (2014/15 : 821 500 dollars; et 2015/16 : 821 500 dollars).

^c À l'exclusion de l'UNMOGIP et de l'ONUST, missions financées par le budget-programme biennal.

^d Y compris l'UNMOGIP et l'ONUST.

^e Hors la BSLB et le compte d'appui, mais y compris l'ONUST, l'UNMOGIP et l'UNSOA.

5. Le Comité consultatif note que le tableau 1 ci-dessus est repris dans tous les rapports sur le budget du compte d'appui depuis plusieurs années. Toutefois, il considère que les différences existant entre les différents modes de financement (par exemple, l'ONUST et l'UNMOGIP), les différents mandats (l'UNSOA) et les différentes catégories de chiffres (montants effectifs, montants approuvés et montants proposés) font qu'il est devenu très difficile d'offrir un tableau d'ensemble des ressources humaines et financières affectées au maintien de la paix qui soit clair et cohérent et qui facilite les comparaisons d'un exercice à l'autre. **Le Comité estime qu'il doit exister un meilleur moyen de présenter des données synthétiques sur les ressources humaines et financières affectées au maintien de**

la paix des Nations Unies, et il invite le Secrétaire général à améliorer la présentation de ces données dans ses prochains rapports afin de faciliter leur interprétation ainsi que les comparaisons entre exercices.

6. Comme l'indique le tableau 1, le montant combiné des ressources proposées au titre du compte d'appui et de la BSLB pour l'exercice 2015/16 représente 4,7 % (377,6 millions de dollars) des ressources proposées pour la même période au titre des missions de maintien de la paix et de l'UNSOA. De ce fait, le niveau des ressources combinées du compte d'appui et de la Base de soutien logistique de Brindisi (en pourcentage des ressources demandées pour les missions de maintien de la paix) est censé demeurer le même qu'en 2014/15 (ibid., par. 14).

7. Il est également indiqué dans le tableau 1 que le nombre total de postes et d'emplois de temporaire relevant du compte d'appui et de la BSLB devrait passer de 1 862 dollars pour l'exercice 2010/11 à 1 919 dollars pour l'exercice 2015/16. Au cours de la même période, le nombre de personnel en uniforme a atteint le niveau record de 127 138 en 2014/15 et devrait tomber à 120 684 en 2015/16. De la même manière, le nombre de personnel civil dans les missions a été le plus élevé en 2012/13 (23 694), depuis, il n'a cessé de diminuer et devrait être ramené à 21 475 en 2015/16, du fait des ajustements à la suite, notamment, des examens des besoins en personnel civil qui continuent d'être effectués dans les missions de maintien de la paix. **Le Comité consultatif prend note de l'augmentation proposée des postes et des emplois de temporaire relevant du compte d'appui et de la BSLB alors qu'il est prévu une baisse du nombre de personnel civil et en uniforme des missions de maintien de la paix.**

8. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations à jour sur la part des postes et des emplois de temporaire relevant du compte d'appui et de la BSLB par rapport au nombre total de personnel civil et en uniforme des missions de maintien de la paix pour l'exercice 2010/11 à l'exercice 2014/15 et la part proposée pour 2015/16, comme on le voit dans le tableau 2 ci-dessous. Le Comité consultatif note que si la part des postes et des emplois de temporaire relevant du compte d'appui et de la BSLB est demeurée à peu près égale au cours de la période considérée, les prévisions pour 2015/16 tiennent compte d'une proposition d'augmentation de ces postes (1 919), par rapport à 2013/14 (1 855) et 2014/15 (1 882).

Tableau 2

**Aperçu général de la situation des ressources humaines
pour le compte d'appui et la BSLB par rapport au nombre de personnel
des missions de maintien de la paix, 2010/11 à 2015/16**

	2010/11 ^a	2011/12 ^a	2012/13 ^a	2013/14 ^a	2014/15 ^a	2015/16 ^a
Nombre de personnel de maintien de la paix	137 928	136 845	133 792	136 134	149 680	142 159
(Effectifs militaires et de police autorisés par le Conseil de sécurité) ^b	111 537	112 554	110 098	113 326	127 138	120 684
(Personnel civil des missions) ^c	26 391	24 291	23 694	22 808	22 542	21 475

	2010/11 ^a	2011/12 ^a	2012/13 ^a	2013/14 ^a	2014/15 ^a	2015/16 ^a
Postes et emplois de temporaire relevant du compte d'appui	1 474	1 457	1 429	1 435	1 458	1 463
Pourcentage de personnel de maintien de la paix	1,1	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0
Postes et emplois de temporaire relevant de la BSLB	388	401	423	420	424	456
Pourcentage de personnel de maintien de la paix	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Postes et emplois de temporaire relevant du compte d'appui et de la BSLB	1 862	1 858	1 852	1 855	1 882	1 919
Pourcentage de personnel de maintien de la paix	1,3	1,4	1,4	1,4	1,3	1,3

^a Ressources autorisées ou approuvées pour 2010/11 jusqu'à 2014/15 et ressources demandées pour 2015/16.

^b Y compris l'UNMOGIP et l'ONUST.

^c Hors BSLB et compte d'appui, mais y compris l'ONUST, l'UNMOGIP et l'UNSOA.

9. Le Comité consultatif note que l'augmentation proposée dans le budget du compte d'appui et de la BSLB pour l'exercice 2015/16 (voir les tableaux 1, 2 et 3) survient dans un contexte de réduction des effectifs civils des opérations de maintien de la paix. Le Comité note en outre que si les prévisions de dépenses pour deux systèmes informatiques en cours de mise au point et l'initiative de gestion de la chaîne d'approvisionnement, qui est également en cours d'élaboration, devaient être retirées des budgets des missions et reversées au compte d'appui, comme il l'avait recommandé (voir par. 29 et 35 ci-dessous), l'augmentation prévue serait encore plus élevée. À cet égard, le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, tout récemment dans sa résolution 68/283, a insisté sur le fait que le montant inscrit au compte d'appui doit être *grosso modo* proportionnel aux mandats, au nombre, à la taille et à la complexité des missions de maintien de la paix.

10. Le Comité consultatif a demandé des informations mises à jour sur le nombre de postes de rang supérieur (D-1 et D-2) approuvés, financés au moyen du compte d'appui depuis la création du Département de l'appui aux missions, et les postes financés au titre de la BSLB (voir A/69/861, par. 7 et tableau connexe). Le tableau 3 montre que le nombre total de postes D-1 et D-2 est passé de 13 et 5, respectivement, en 2005/06 à 30 et 10 en 2014/15; et est fixé à 32 et 9 pour 2015/16. L'augmentation s'explique par la création de deux postes à la classe D-1 demandés dans le projet de budget pour l'exercice 2015/16 pour le Département des opérations de maintien de la paix. Il s'agit d'un reclassement (P-5 à D-1, au Bureau du Secrétaire général adjoint); et b) d'une création de poste (D-1 du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité). Le montant prévu tient également compte de la suppression d'un poste D-2 de la Division de l'Afrique II du Département des opérations de maintien de la paix. Aux paragraphes 70 et 74 ci-dessous, le Comité consultatif formule des recommandations concernant la proposition de reclassement de P-5 à D-1 du poste du Bureau du Secrétaire général adjoint et la création d'un nouveau poste D-1 au Bureau de l'état de droit.

Tableau 3

Postes de directeur financés sur les ressources du compte d'appui et sur le budget de la BSLB^a

	DOMP		DAM		DG		BSCI		Cabinet du Secrétaire général		BSLB		Total	
	D-2	D-1	D-2	D-1	D-2	D-1	D-2	D-1	D-2	D-1	D-2	D-1	D-2	D-1
2005/06	3	9	–	–	1	1	–	2	1	–	–	1	5	13
2006/07	3	12	–	–	1	3	–	–	1	–	–	1	5	16
2007/08	4	9	2	8	1	3	–	1	–	1	–	1	7	23
2008/09	4	10	3	8	1	3	–	1	–	1	–	1	8	24
2009/10	4	10	3	8	1	3	–	1	–	1	1	1	9	24
2010/11	4	10	3	8	1	3	–	1	–	1	1	1	9	24
2011/12	4	10	3	8	1	3	–	1	–	1	1	1	9	24
2012/13	4	11	3	7	1	3	–	1	–	1	1	2	9	25
2013/14	5	11	3	8	1	3	–	2	–	1	1	2	10	27
2014/15	5	12	3	9	1	3	–	2	–	1	1	3	10	30
Postes proposés pour 2015/16	4	14	3	9	1	3	–	2	–	1	1	3	9	32

Abréviations : DOMP : Département des opérations de maintien de la paix; DAM : Département de l'appui aux missions; DG : Département de la gestion.

^a Postes approuvés pour les exercices 2005/6 à 2014/15 et postes proposés pour l'exercice 2015/16.

III. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

11. Dans son rapport, le Secrétaire général présente l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/69/653 et Corr. 1). Les paragraphes 5 à 8 de ce rapport contiennent un récapitulatif des grandes mesures prises par les départements et bureaux concernés, tandis que la section IV renferme une liste des principales activités de formation. Le rapport publié sous la cote A/69/653/Add.1 présente les produits prévus et ceux effectivement exécutés dans le cadre de l'exécution du budget par tous les départements et bureaux financés au moyen du compte d'appui.

12. Au paragraphe 4 de son rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui pour l'exercice 2013/14 (A/69/653), le Secrétaire général indique que plusieurs décisions du Conseil de sécurité ont eu une incidence sur les activités des départements et des bureaux chargés d'apporter un appui et de contribuer aux opérations de maintien de la paix, en particulier : a) en République centrafricaine, la création de la MISNUSCA (résolution 2149 (2014) du Conseil de sécurité); b) en République démocratique du Congo, la décision d'autoriser la MONUSCO à continuer d'utiliser la Brigade d'intervention de la Force (résolution 2147 (2014) du Conseil); c) au Soudan du Sud, le renforcement de la protection des civils pendant la crise qui a éclaté en décembre 2013 (résolutions 2132 (2013) et 2155 (2014) du

Conseil); d) et au Moyen-Orient, les mesures prises pour éviter et endiguer le débordement dans la région de la crise frappant la République arabe syrienne (résolutions 2108 (2013), 2115 (2013) et 2131 (2013) du Conseil).

13. Le montant total des ressources autorisées par l'Assemblée générale au titre du compte d'appui pour l'exercice 2013/14 s'est élevé à 327 425 800 dollars (montant net), comprenant : a) 321 307 500 dollars, en application de la résolution 67/287 de l'Assemblée; et b) 6 118 300 dollars supplémentaires, conformément aux résolutions 67/286 et 68/259 concernant la MINUSMA, dont 2 273 100 dollars approuvés en vertu de la résolution 68/259 A n'ont pas été mis en recouvrement auprès des États Membres. Le Secrétaire général indique que le montant effectif total des dépenses de l'exercice s'est élevé à 315 009 000 dollars. La différence entre ce montant (315 009 000 dollars) et le montant total des crédits ouverts pour 2013/14 (327 425 800 dollars) est de 12 416 800 dollars, et de 6 298 500 dollars entre ce montant (315 009 000 dollars) et les ressources initialement approuvées (321 307 500 dollars) pour 2013/14. Le Secrétaire général demande à l'Assemblée de réduire de 2 273 100 dollars le crédit ouvert de 327 425 800 dollars, pour le ramener à 325 152 700 dollars, montant correspondant au montant mis en recouvrement auprès des États membres; et de se prononcer sur l'affectation du solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, soit 10 143 700 dollars (voir sect. VI ci-dessous).

14. Les tableaux 1 et 2 du rapport récapitulent l'exécution du budget de 2013/14 par catégorie de dépenses et par département/bureau, respectivement. Les dépenses de l'exercice ont atteint 315 009 000 dollars alors que le montant des ressources approuvées était de 327 425 800 dollars, soit un solde de 12 416 800 (3,8 %). Ce solde (montant brut) correspond à : a) une sous-utilisation des crédits au titre des postes, soit 8 216 000 dollars, s'expliquant principalement par le fait que le taux de vacance de postes effectif a été supérieur à celui ayant servi à établir le budget et que les dépenses communes de personnel n'ont pas été aussi élevées que prévu; et b) une sous-utilisation des crédits au titre des dépenses autres que les postes, soit 4 200 800 dollars, s'expliquant principalement par une diminution des besoins au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et des consultants, laquelle est en partie contrebalancée par un dépassement des crédits prévus au titre de l'informatique.

15. Comme indiqué au paragraphe 14 ci-dessus, la sous-utilisation des crédits afférente aux postes pour l'exercice 2013/14 tient en partie au fait que les taux de vacance ont été supérieurs à ceux retenus dans le budget pour les postes et emplois de temporaire dans toutes les catégories. Les taux prévus et effectifs sont indiqués dans le tableau sur l'exécution du budget concernant les ressources humaines (ibid., résumé). Dans ce tableau, on constate que des taux de vacance de 10 % pour les postes d'administrateur et de 5 % pour les postes d'agent des services généraux avaient été retenus dans le budget, alors que les taux de vacance effectifs ont été de 12,5 % et de 6,1 %, respectivement. La sous-utilisation des crédits (4 200 800 dollars) au titre des autres objets de dépense est imputable à la baisse des dépenses prévues au titre : du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (2 524 300 dollars ou 10,8 %), s'expliquant par des taux de vacance de postes effectifs supérieurs à ceux retenus pour le budget (14 % pour la catégorie des administrateurs (6 % prévus au budget) et 9,1 % pour la catégorie des agents des services généraux (5 % prévus au budget)); des consultants (2 430 100 dollars ou 38,8 %); des voyages (413 800 dollars ou 4,2 %); des installations et infrastructures

(274 000 dollars ou 1,2 %); des communications (390 500 dollars ou 13,3 %); des fournitures, services et matériel divers (543 400 dollars ou 3,3 %); en partie compensée par des dépenses supplémentaires au titre de l'informatique (2 375 300 dollars, soit 14,8 %). Une analyse plus détaillée des principaux écarts est donnée aux paragraphes 9 à 14 du rapport sur l'exécution du budget de 2013/14.

IV. Données financières actualisées concernant l'exercice en cours

16. Le Comité consultatif a reçu des informations concernant les dépenses effectives et prévues de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, d'après lesquelles les dépenses, au 31 janvier 2015, s'élevaient à 198 028 500 dollars. À la fin de l'exercice en cours, le montant total des dépenses devrait s'élever à 325 176 700 dollars, pour un crédit ouvert de 326 047 300 dollars, ce qui laisserait un solde inutilisé de 870 600 dollars (0,3 %).

V. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

A. Total des ressources nécessaires

17. Dans son rapport sur le budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/69/750), le Secrétaire général estime le total des ressources nécessaires à 338 073 400 dollars (en montant brut), soit une hausse de 12 026 100 dollars par rapport au crédit ouvert pour 2014/15. Un tableau récapitulatif des ressources à prévoir au titre du compte d'appui pour l'exercice 2015/16 a été fourni au Comité consultatif, montrant l'ensemble des ressources nécessaires au titre des postes et des autres objets de dépense et la répartition des montants devant être inscrits au compte d'appui pour chaque département ou bureau (voir annexe I). Les ressources demandées pour 2015/16 se répartissent comme suit :

a) Postes et autres objets de dépense : 305 945 2000 dollars, soit 774 100 dollars (0,3 %) de plus que le montant approuvé pour 2014/15;

b) Projet relatif au progiciel de gestion intégré : 31 306 700 dollars, soit 11 252 000 dollars (56,1 %) de plus que le montant alloué pour 2014/15;

c) Sécurité des systèmes informatiques : 821 500 dollars, conformément à la résolution 68/247 de l'Assemblée générale tenant compte de la recommandation formulée par le Comité consultatif dans son rapport (A/68/7/Add.11, par. 23 et 24) (ibid., par. 33).

18. Aux paragraphes 15 à 36 de son projet de budget (ibid.), le Secrétaire général fait une analyse des prévisions de dépenses pour 2015/16. L'augmentation nette de 774 100 dollars pour 2015/16 résulte des variations suivantes (hors les crédits demandés pour le progiciel de gestion intégré et la sécurité des systèmes informatiques) :

a) Une augmentation des ressources demandées au titre des postes (8 991 900 dollars, ou 4,3 %), qui s'explique principalement par la transformation de 45 emplois de temporaire et la création proposée de nouveaux postes pour le

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Bureau des affaires juridiques; et l'alignement des taux de vacance des nouveaux postes sur celui des postes reconduits, comme on le verra au paragraphe 37 du rapport du Secrétaire général (voir par. 20 plus bas);

b) Une diminution au titre des autres objets de dépense (8 217 800 dollars, soit 8,7 %), qui s'explique principalement par la réduction des dépenses afférentes au personnel temporaire (autre que pour les réunions), aux consultants, aux installations et infrastructures, aux communications, à l'informatique, partiellement contrebalancée par une augmentation au titre des voyages et des fournitures, services et matériel divers (voir par. 48 à 68 plus bas).

Paramètres budgétaires

19. Les paramètres budgétaires appliqués en ce qui concerne les postes et les autres objets de dépense pour 2015/16 sont expliqués aux paragraphes 37 à 41 du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget (*ibid.*). Les coûts salariaux standard définis pour New York par le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité ont été appliqués pour tous les postes au Siège, et ceux définis pour Addis-Abeba, Vienne et Nairobi l'ont été pour les postes du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et des centres régionaux d'investigation du BSCI dans ces lieux d'affectation.

Taux de vacance

20. Le Secrétaire général indique que le calcul des montants à prévoir pour les postes nouveaux et reconduits tient compte de l'application de taux de vacance prévus au budget de 12 % pour la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et 6 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées. Afin de continuer à établir le budget du compte d'appui en suivant la même logique que le budget ordinaire, les ressources à prévoir au titre des nouveaux postes ont été calculées selon le même taux de vacance que celles à prévoir au titre des postes reconduits, à savoir 12 % au lieu de 50 % précédemment pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 6 % au lieu de 35 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées, d'où une hausse de 640 600 dollars des ressources demandées (*ibid.*, par. 37). De même, les ressources à prévoir au titre des nouveaux emplois de temporaire ont été calculées selon le même taux de vacance que celles à prévoir au titre des emplois de temporaire reconduits, à savoir 9 % au lieu de 50 % précédemment pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 5 % au lieu de 35 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées, d'où une hausse de 463 900 dollars des ressources demandées (*ibid.*, par. 39).

21. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations sur les taux de vacance moyens prévus, approuvés et effectifs pour 2013/14; les taux de vacance prévus et approuvés pour 2014/15; les taux de vacance moyens effectifs pour la période allant de juillet 2014 à janvier 2015; les taux de vacance effectifs au 31 janvier 2015; et les taux de vacance prévus pour 2015/16 (voir tableau 4 ci-dessous). Comme il est indiqué au paragraphe 20 ci-dessus, les taux de vacance de postes prévus sont appliqués de manière uniforme aux nouveaux postes et aux postes reconduits. Bien que les taux de vacance appliqués aux postes reconduits pour 2015/16 semblent plus ou moins correspondre aux taux effectifs de l'exercice

en cours, le Comité consultatif constate un écart important entre les taux de vacance appliqués aux emplois de temporaire pour 2015/16 et les taux effectifs de l'exercice en cours.

22. Le Comité consultatif est d'avis que l'application d'un taux de vacance supérieur aux prévisions pour les nouveaux postes et emplois de temporaire donne une idée plus réaliste des délais nécessaires pour les pourvoir; il n'est donc pas d'accord avec la modification proposée par le Secrétaire général, à savoir, appliquer les mêmes taux de vacance aux prévisions relatives aux postes et emplois de temporaire nouveaux et reconduits. Il rappelle également que les taux de vacance de postes prévus dans le budget devraient, dans toute la mesure possible, être calculés sur la base des taux effectifs. Lorsque les taux proposés dans le budget diffèrent des taux effectifs à la date d'établissement du budget, les taux utilisés devraient être clairement justifiés dans les projets de budget correspondants (A/68/861, par. 28). Tenant compte des taux de vacance moyens effectifs pour la période allant de juillet 2014 à janvier 2015 et les taux de vacance effectifs au 31 janvier 2015 pour les emplois de temporaire, le Comité consultatif recommande l'application d'un taux de vacance de postes de 14 % pour les emplois de temporaire reconduits dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de 10 % pour les emplois de temporaire reconduits dans la catégorie des agents des services généraux et catégories apparentées, ainsi que l'ajustement des autres objets de dépense connexes, selon qu'il conviendra.

23. Le Comité consultatif recommande également que, dans le cas des nouveaux postes et emplois de temporaire, les taux de vacance de postes de 50 % et 35 % soient appliqués à la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et des agents des services généraux et catégories apparentées, respectivement. Il recommande également que les prévisions de ressources liées aux autres objets de dépense soient ajustées comme il convient.

Tableau 4
Taux de vacance de postes de 2013/14 à 2015/16

	Taux proposés par le SG pour 2013/14	Taux approuvés pour 2013/14	Pourcentages effectifs 2013/14	Taux proposés par le SG pour 2014/15	Taux approuvés pour 2014/15	Taux effectifs de juillet 2014 à janvier 2015	Taux effectifs au 31 janvier 2015	Taux proposés par le SG pour 2015/16
Postes								
Postes reconduits								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	8,0	10,0	12,5	10,0	12,0	11,5	10,5	12,0
Agents des services généraux et des catégories apparentées	5,0	5,0	6,1	5,0	6,0	4,8	7,0	6,0
Nouveaux postes								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	50,0	50,0	—	50,0	50,0	—	—	12,0
Agents des services généraux et des catégories apparentées	35,0	35,0	—	35,0	35,0	—	—	6,0

	<i>Taux proposés par le SG pour 2013/14</i>	<i>Taux approuvés pour 2013/14</i>	<i>Pourcentages effectifs 2013/14</i>	<i>Taux proposés par le SG pour 2014/15</i>	<i>Taux approuvés pour 2014/15</i>	<i>Taux effectifs de juillet 2014 à janvier 2015</i>	<i>Taux effectifs au 31 janvier 2015</i>	<i>Taux proposés par le SG pour 2015/16</i>
Emplois de temporaire (autres que pour les réunions)								
Emplois reconduits								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	6,0	6,0	14,0	6,0	9,0	14,9	21,8	9,0
Agents des services généraux et des catégories apparentées	5,0	5,0	9,1	5,0	5,0	18,5	10,6	5,0
Nouveaux emplois								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	50,0	50,0	—	50,0	50,0	—	—	9,0
Agents des services généraux et des catégories apparentées	35,0	35,0	—	35,0	35,0	—	—	5,0

Dépenses communes de personnel

24. Comme indiqué au paragraphe 38, le taux mis à jour des dépenses communes de personnel se rapportant à l'effectif financé au moyen du compte d'appui est estimé à 47,8 % des salaires nets, contre un taux de 49,3 % pour l'exercice 2014/15. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le même taux a été appliqué pour les postes de tous les départements et bureaux au Siège et qu'un taux moyen de 47,8 % des traitements nets avait été prévu pour l'exercice 2015/16, sur la base des tendances qui se dégageaient au moment de l'établissement du budget. Il a été précisé toutefois que les dépenses les plus récentes effectivement engagées pour la période allant jusqu'au 31 mars 2015 affichaient un taux légèrement supérieur de 49 %, la différence pouvant s'expliquer par des facteurs tels que le versement des pensions de retraite, le transfert et la nomination de nouveaux membres du personnel. Le Comité a également reçu des informations sur le taux prévu dans le budget et le taux effectif des dépenses communes de personnel appliqués au cours des derniers cycles budgétaires et présentés dans le tableau 5 ci-dessous.

Tableau 5

Dépenses communes de personnel en pourcentage des traitements nets, 2011/12-2015/16

	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16
Taux prévu dans le budget	45,0	45,0	50,0	49,3	47,8
Taux effectif	49,7	49,3	51,9	49,0	n.d.

25. Le Comité consultatif ne voit pas d'objection au taux de dépenses communes de personnel de 47,8 % des traitements nets qui a été appliqué aux prévisions budgétaires pour 2015/16, comme l'a proposé le Secrétaire général. Il ne doute pas qu'il suffira à couvrir les dépenses connexes prévues pour l'exercice.

Dépenses supplémentaires inscrites au budget des missions de maintien de la paix au titre de l'informatique et des communications pour les applications conçues par le Bureau de l'informatique et des communications qui sont mises en service sur le terrain

26. Au paragraphe 220 de son rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix (A/69/751), le Secrétaire général indique que pour financer le déploiement et la maintenance des applications du Bureau de l'informatique et des communications dans les missions, un montant de 3 426 600 dollars a été inscrit aux projets de budget des missions de maintien de la paix (UNSOA et BSLB y compris) pour couvrir les coûts de quatre applications, à savoir : le progiciel de gestion de la relation client pour le suivi du matériel appartenant aux contingents, le système de gestion du carburant, le système de gestion des rations et le système central de gestion des identités. Il indique également que ces coûts avaient été précédemment imputés sur le budget du compte d'appui. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les systèmes d'application de programmes informatiques utilisés par de multiples entités sont en principe budgétisés au niveau central, pour ce qui est de la phase initiale et de la phase d'élaboration. Une fois engagée la phase de maintenance, les coûts de ces systèmes sont imputés sur le budget des consommateurs, en l'occurrence, les missions de maintien de la paix. Il a été précisé que dans certains cas – mise en service par étapes, par exemple – la phase d'élaboration et la phase de maintenance sont imbriquées. Le Comité a également été informé que, compte tenu du déploiement d'Umoja, le Secrétariat essayait d'évoluer vers un système dans lequel, à moins que les dépenses ne soient inscrites à l'échelon central dans le budget du prestataire de services, les ressources nécessaires à l'exécution des services partagés seraient présentées conjointement dans les budgets respectifs des prestataires et des consommateurs desdits services.

27. Au vu de ce qui précède, le Comité consultatif est d'avis que la répartition des coûts proposée au titre du cycle budgétaire 2015/16 en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix n'est pas toujours conforme aux principes énoncés plus haut – à savoir que la budgétisation des projets est centralisée au cours de leur phase d'élaboration, cependant que les coûts de maintenance ultérieurs sont imputés au budget des entités qui reçoivent les services considérés. En outre, le Comité estime que les arguments justifiant la répartition des coûts proposée auraient dû être explicités, tout comme la méthode la plus appropriée de partage des coûts sur le long terme.

28. Afin que les projets de budget soient transparents et que les coûts soient correctement répartis, le Comité consultatif recommande que les futurs rapports d'ensemble, du compte d'appui ou concernant le budget des opérations de maintien de la paix contiennent des explications détaillées justifiant l'allocation de ressources au titre des coûts indirects liés à des projets transversaux, sur la base d'un ensemble clair de principes directeurs.

29. En ce qui concerne les propositions de partage des coûts figurant dans le dernier rapport d'ensemble en date sur le financement des opérations de maintien de la paix (A/69/751), le Comité estime qu'une part considérable des coûts correspondant à deux des applications utilisées par le Bureau de l'informatique et des communications (le système de gestion électronique des carburants et le système de gestion électronique des rations) couvre encore

l'élaboration et l'expérimentation et, en tant que telle, devrait donc apparaître parmi les crédits demandés au titre du compte d'appui, plutôt que dans les budgets des missions. Il recommande donc à l'Assemblée générale que soit retiré des projets de budget de maintien de la paix concernés le montant de 1 782 498 dollars demandé au titre des coûts afférents à ces deux projets pour 2015/16 et qu'il soit reversé au budget du compte d'appui, à la rubrique Bureau de l'informatique et des communications. Les budgets respectifs des missions seront ajustés en conséquence, en tenant compte de la répartition des coûts au prorata proposée au tableau 11 du rapport d'ensemble et intégrée dans les projets de budget respectifs des missions. Les recommandations du Comité portant sur les projets de budget de chaque mission de maintien de la paix pour l'exercice 2015/16 tiennent compte de cet ajustement, et ses observations y relatives figurent dans son rapport sur les questions transversales relatives aux opérations de maintien de la paix (A/69/839, par. 46 à 61).

Crédits supplémentaires demandés au titre du projet relatif à la gestion de la chaîne d'approvisionnement

30. Au paragraphe 236 de son rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix (A/69/751), le Secrétaire général indique qu'un montant de 4 millions de dollars est inscrit aux projets de budget des missions de maintien de la paix pour l'exercice 2015/16¹ afin de financer le projet relatif à la gestion de la chaîne d'approvisionnement qui a été lancé par le Département de l'appui aux missions et doit être exécuté dans toutes les missions. Il ajoute qu'à cette fin, le Département a créé un Groupe de travail intersectoriel sur la chaîne d'approvisionnement, dirigé par le Directeur de la Division du soutien logistique, qui a mis au point une vision à long terme, une stratégie et un plan d'action pour la chaîne d'approvisionnement (ibid., par. 237). Ayant demandé des précisions, le Comité a obtenu une ventilation détaillée des coûts associés au projet de gestion de la chaîne d'approvisionnement faisant apparaître qu'un montant de 1,6 million de dollars a été inscrit au budget au titre de quatre contrats de consultant et qu'un montant de 2,4 millions de dollars a été inscrit au budget pour l'évaluation des activités de formation, les services d'un formateur/facilitateur et les dépenses au titre des voyages du personnel (voir le tableau 6 ci-dessous).

31. Le Comité note que les activités menées dans le cadre de l'initiative de gestion de la chaîne d'approvisionnement sont actuellement gérées par le Siège, sous la supervision de la Division du soutien logistique du Département de l'appui aux missions. Il considère que, compte tenu de sa nature préliminaire et de l'absence de détails concrets en ce qui concerne son élaboration, l'initiative de gestion de la chaîne d'approvisionnement devait être budgétisée au niveau central, pour les raisons exposées au paragraphe 27 ci-dessus. **En conséquence, le Comité est d'avis que les ressources nécessaires à ce titre devraient être prises en compte dans le budget du compte d'appui et ne pas être inscrites au budget des missions de maintien de la paix, du Bureau d'appui et de la Base de soutien logistique. À cet égard, il recommande de retrancher 4 millions de dollars du budget des missions de maintien de la paix pour l'exercice 2015/16, conformément aux proportions**

¹ Le montant de 4 millions de dollars a été inclus dans les projets de budget pour l'exercice 2015/16 des missions suivantes : BSLB, FINUL, FISNUA, FNUOD, MINUAD, MINUK, MINUL, MINURSO, MINUSCA, MINUSMA, MINUSS, MINUSTAH, MONUSCO, ONUCI, UNFICYP et UNSOA

indiquées au tableau 16 du rapport d'ensemble (A/69/751). Les recommandations du Comité pourtant sur le projet de budget de chaque mission pour 2015/16 tiennent compte de cet ajustement (voir également A/69/839, par. 46 à 61).

Tableau 6

Prévisions de dépenses au titre de l'initiative de gestion de la chaîne d'approvisionnement, 2015/16

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Catégories de dépenses</i>	<i>Coût</i>	<i>Total des dépenses</i>
1. Consultants		
Mise au point d'une procédure intégrée de gestion de bout en bout de la chaîne d'approvisionnement (500 dollars/heure × 125 jours)	0,5	
Cadre de gestion des résultats et structure de gouvernance (500 dollars/heure × 125 jours)	0,5	
Couloirs logistiques d'Afrique de l'Est (500 dollars/heure × 75 jours)	0,3	
Conditions internationales de vente (500 dollars/heure × 75 jours)	0,3	1,6
2. Voyages (formation et voyages)		
Évaluation des activités de formation	0,05	
Recrutement de formateur/facilitateur (20 × 30 000 dollars/formateur)	0,6	
Voyages du personnel liés à la formation	1,75	2,4
Total		4,0

32. S'agissant des ressources nécessaires pour financer l'initiative de gestion de la chaîne d'approvisionnement, le Comité consultatif note, sur la base des informations reçues, à sa demande, que les dépenses au titre des services de consultant sont inscrites au budget, à raison de 500 dollars par heure, soit 4 000 dollars par jour. À titre de comparaison, le Comité note, d'après les informations fournies à sa demande, que le budget prévoyait un taux journalier moyen de 613 dollars pour les consultants spécialistes des normes IPSAS (sur la base de 2 391 000 dollars pour 180 mois de travail, inscrits au budget) (voir A/69/750, par. 352); et pour les consultants de la Division du personnel des missions du Département de l'appui aux missions, il était compris entre 500 dollars (sur la base d'un montant de 5 000 dollars prévu au budget pour 14 jours) (ibid., par. 255) et 667 dollars (sur la base d'un montant de 20 000 dollars prévus au budget pour 30 jours) pour le financement de services de consultants chargés d'élaborer des modèles de répartition des effectifs (ibid. par. 256), tâche qui, d'après les renseignements donnés au Comité, nécessite des compétences techniques hautement spécialisées. **Compte tenu des informations ci-dessus, le Comité consultatif considère que le taux prévu est excessif. Recalculé suivant les taux de rémunération des Nations Unies généralement appliqués, à savoir 667 par jour pour 400 jours de travail par personne, il en résulterait un total de 266 800 dollars. Par conséquent, le Comité consultatif recommande de ne pas approuver les ressources**

d'un montant de 1 333 200 dollars proposées au titre des consultants pour l'initiative de gestion de la chaîne d'approvisionnement.

33. Le Comité consultatif a obtenu une ventilation des dépenses au titre de l'évaluation des activités de formation, à savoir 50 000 dollars répartis comme suit : analyse des besoins en la matière (30 000 dollars); conception des modules de formation, de la formation et méthodologie (10 000 dollars); et mise au point du matériel de formation (10 000 dollars). **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à ce que soient approuvées les ressources proposées au titre des voyages pour l'évaluation de la formation.**

34. Au titre de l'initiative de gestion de la chaîne d'approvisionnement, le Comité consultatif note également que des sommes d'un montant de 600 000 dollars et de 1 750 000 dollars sont proposées au titre des voyages pour le recrutement de 20 formateurs, à raison de 30 000 dollars chacun, et pour couvrir les frais de voyage du personnel de la Mission aux fins de la formation. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'un programme de formation complet n'avait pas encore été formulé et qu'un montant de 1,75 million de dollars avait été prévu pour couvrir les frais de voyage des fonctionnaires au titre d'activités de formation, d'ateliers et de conférences ayant trait à la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Sur la base des coûts de voyage standard, le Comité consultatif a été informé qu'il était prévu 7 841 dollars pour les frais de voyage de chaque participant à une session de trois jours et que 223 participants, soit environ 3,7 % des quelque 6 000 fonctionnaires qui interviennent dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement, seraient concernés. Il a également été informé que le coût effectif varierait en fonction du lieu de la formation. **Le Comité consultatif est d'avis que le montant estimatif des frais de voyage par participant est élevé et contraire aux dispositions de la résolution 67/254 de l'Assemblée générale sur les conditions de voyage en avion. Il estime en outre que le nombre de participants devrait être déterminé une fois les cadres pertinents mis au point par les consultants et l'évaluation des besoins de formation achevée. Avant cela, toute estimation de frais de voyage serait prématurée et peu fiable. À cet égard, le Comité consultatif note que les prévisions de dépenses d'un montant de 600 000 dollars pour le recrutement de 20 formateurs ne sont étayées par aucune information sur le nombre de jours, de fonctionnaires à former ou de sessions, et, donc, il se demande s'il est possible de prévoir de façon réaliste le nombre de formateurs requis avant même que l'évaluation des besoins de formation n'ait été faite. En conséquence, le Comité consultatif recommande de ne pas approuver les ressources d'un montant de 600 000 dollars proposées au titre des voyages pour le recrutement de formateurs et souligne que toute demande de ressources à cette fin doit se faire sur la base d'une évaluation des besoins de formation en bonne et due forme. En outre, le Comité consultatif recommande de ne pas approuver les ressources d'un montant de 1 75 millions dollars demandées au titre des frais de voyage pour la participation du personnel des missions à la formation à la gestion de la chaîne d'approvisionnement.**

35. Afin de prendre en compte le montant ajusté des crédits demandés au titre de l'initiative de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, dans le budget du compte d'appui pour 2015/16 (316 800 dollars), le Comité consultatif recommande que les ressources demandées pour la Division du soutien logistique du Département de l'appui aux missions soient augmentées de 266 800 dollars au titre des consultants (voir par. 32 ci-dessus) et de 50 000 dollars au

titre des voyages (voir par. 33 ci-dessus). Le Comité consultatif formule d'autres observations sur l'initiative de gestion de la chaîne d'approvisionnement dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/69/839, par. 62).

Postes

36. Les dépenses prévues au titre des postes financés au moyen du compte d'appui pour l'exercice 2015/16 s'élèvent à 220 015 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 8 991 900 dollars (4,3 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2014/15. Ce montant permettra de financer 1 376 postes (937 d'administrateur et 439 d'agent des services généraux), contre 1 330 postes approuvés pour l'exercice 2014/15 (903 d'administrateur et 427 d'agent des services généraux), soit une augmentation nette de 46 postes (voir A/69/750, résumé et sect. II). On trouvera ci-après un récapitulatif des modifications que le Secrétaire général propose d'apporter au tableau d'effectifs ainsi que des recommandations formulées à ce sujet par le Comité consultatif. On trouvera aux annexes II et III des informations sur les propositions du Secrétaire général pour 2015/16 en ce qui concerne les postes, par département et bureau.

Création de postes

37. Le Secrétaire général propose de créer 53 postes pour l'exercice 2015/16, dont 45 par transformation d'emplois de temporaire (12 pour l'appui à la MINUSCA, 8 pour l'appui à la MINUSMA, 2 correspondant à des fonctions qui ont été reconnues comme étant de caractère continu (constitution de la Section de la politique de remboursement et de la liaison de la Division du budget et des finances du Département de l'appui aux missions) et 23 correspondant à des emplois de temporaire approuvés continuellement par l'Assemblée générale depuis quatre ans ou plus). Les nouveaux postes proposés sont brièvement récapitulés ci-après (voir annexe II) :

a) Département des opérations de maintien de la paix (3 nouveaux postes et 6 transformations d'emplois de temporaire en postes) :

i) Les 3 nouveaux postes sont les suivants : 1 P-4 au Bureau du Secrétaire général adjoint (équipe de direction); 1 P-5 au Bureau des opérations (Division de l'Afrique I); et 1 D-1 au Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité (Bureau du Sous-Secrétaire général) (voir par. 73 ci-après);

ii) 2 emplois de temporaire (1 P-5 et 1 P-4) au Bureau des opérations, Division de l'Afrique II, devant être transformés en postes pour l'appui à la MINUSCA;

iii) 3 emplois de temporaire P-4 au Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité (1 au Bureau du Sous-Secrétaire général, 1 à la Division de la Police et 1 au Service consultatif du droit pénal et des questions judiciaires) devant être transformés en postes (dont 2 pour l'appui à la MINUSCA) (voir aussi par. 51 ci-après);

iv) 1 emploi de temporaire P-4 au Service des politiques et des meilleures pratiques de la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation devant être transformé en poste;

b) Département de l'appui aux missions (7 emplois de temporaire devant être transformés en postes) :

- i) 3 emplois de temporaire au Bureau du Secrétaire général adjoint (1 P-5, 1 P-4 et 1 emploi d'agent des services généraux (Autres classes)] devant être transformés en postes pour l'appui à l'UNSOA;
- ii) 3 emplois de temporaire à la Division du budget et des finances devant être transformés en postes : 1 P-5 et 1 emploi d'agent des services généraux (Autres classes) dans le cadre de la création proposée de la Section de la politique de remboursement et de la liaison et 1 P-3 à la Section de la gestion des mémorandums d'accord et des demandes de remboursement, pour l'appui à la MINUSCA;
- iii) 1 emploi de temporaire P-3 à la Section de l'assurance qualité et de la gestion de l'information de la Division du personnel des missions devant être transformé en poste;

c) Département de la gestion (16 emplois de temporaire devant être transformés en postes) :

- i) 3 emplois de temporaire au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité [1 P-2 à la Trésorerie et 2 P-4 à la Division du financement des opérations de maintien de la paix (1 pour l'appui à la MINUSMA et 1 pour l'appui à la MINUSCA)] devant être transformés en postes;
- ii) 12 emplois de temporaire [2 P-3, 1 P-2, 1 G(1^{er}C) et 8 G(AC)] à la Section des systèmes d'information ressources humaines du Bureau de la gestion des ressources humaines (Bangkok) devant être transformés en postes;
- iii) 1 emploi de temporaire P-3 à la Division des achats du Bureau des Services centraux d'appui devant être transformé en poste;

d) Bureau des services de contrôle interne (13 emplois de temporaire devant être transformés en postes) : 12 emplois de temporaire à la Division de l'audit interne [6 pour la MINUSMA (1 P-5, 3 P-4 et 2 P-3) et 6 pour la MINUSCA (1 P-5, 3 P-4 et 2 P-3)] et 1 emploi de temporaire [agent des services généraux (1^{re} classe)] à la Division des investigations de Vienne, devant être transformés en postes;

e) Bureau des affaires juridiques (1 nouveau poste et 2 emplois de temporaire devant être transformés en postes) :

- i) 1 nouveau poste P-4 au Groupe de l'administration de la justice de la Division des questions juridiques générales, afin de traiter des questions relatives aux opérations de maintien de la paix;
- ii) 2 emplois de temporaire (1 P-4 et 1 P-3) au Groupe de l'administration de la justice de la Division des questions juridiques générales devant être transformés en postes;

f) Haut-Commissariat aux droits de l'homme (4 nouveaux postes et 1 transformation) :

- i) 4 nouveaux postes à la Division des opérations hors siège et de la coopération technique : trois postes [1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)] à la Section de

l'appui aux missions de paix; et un poste (1 P-4) au Service de l'Afrique (Genève);

ii) 1 emploi de temporaire P-4 au Service de l'Afrique de la Division des opérations hors siège et de la coopération technique devant être transformé en poste.

38. En ce qui concerne les 53 postes dont la création a été proposée par le Secrétaire général, le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la création proposée de 25 postes, dont 4 seraient nouvellement créés (1 poste P-4 de spécialiste des affaires politiques au Département des opérations de maintien de la paix, 1 poste P-4 de spécialiste des affaires juridiques au Bureau des affaires juridiques, et 1 poste P-4 de spécialiste des droits de l'homme et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) d'assistant (programmes) au Haut-Commissariat aux droits de l'homme) et 21 seraient créés par transformation d'emplois de temporaire (1 poste P-4 de spécialiste des affaires judiciaires et 1 poste P-4 de coordonnateur au Département des opérations de maintien de la paix; 1 poste P-5 de spécialiste hors classe de l'appui, 1 poste P-5 d'administrateur de programme hors classe, 1 poste P-4 de spécialiste de la planification, 1 poste P-3 de spécialiste des ressources humaines et 2 postes d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] au Département de l'appui aux missions; 1 poste P-4 de fonctionnaire des finances et du budget, 1 poste P-3 de fonctionnaire chargé des achats et 1 poste P-2 de fonctionnaire des finances (adjoind de 1^{re} classe) au Département de la gestion; 1 poste P-5 de chef des auditeurs résidents, 3 postes P-4 d'auditeur résident, 2 postes P-3 d'auditeur résident et 1 poste d'assistant informaticien principal [agent des services généraux (1^{re} classe)] (Vienne) au Bureau des services de contrôle interne; 1 poste P-4 de spécialiste des affaires juridiques et 1 poste P-3 de spécialiste des affaires juridiques au Bureau des affaires juridiques; et 1 poste P-4 de spécialiste des droits de l'homme (Genève), au Haut-Commissariat aux droits de l'homme). Toutefois, le Comité recommande de ne pas approuver la création des 28 postes proposés suivants :

a) Département des opérations de maintien de la paix :

i) Nouveau poste P-5 de spécialiste des affaires politiques hors classe au Bureau des opérations de la Division de l'Afrique I (voir par. 70 ci-après);

ii) En ce qui concerne la transformation en postes de deux emplois de temporaire (P-5 et P-4) au Bureau des opérations de la Division de l'Afrique II pour appuyer la MINUSCA, les emplois de temporaire devraient être maintenus pour 2015/16 (voir par. 51 ci-après);

iii) Nouveau poste d'administrateur général chargé des questions liées à la réforme du secteur de la sécurité (D-1) au Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité du Bureau du Sous-Secrétaire général (voir par. 74 ci-après);

iv) En ce qui concerne la transformation en postes de deux emplois de temporaire (2 P-4) au Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité pour appuyer la MINUSCA, les emplois de temporaire devraient être maintenus pour 2015/16 (voir par. 51 ci-après);

b) Département de l'appui aux missions : en ce qui concerne la transformation en poste d'un emploi de temporaire P-3 à la Section de la

gestion des mémorandums d'accord et des demandes de remboursement de la Division du budget et des finances pour appuyer la MINUSCA, l'emploi de temporaire devrait être maintenu pour 2015/16 (voir par. 51 ci-après);

c) Département de la gestion :

i) En ce qui concerne la transformation en poste d'un emploi de temporaire P-4 à la Division du financement des opérations de maintien de la paix du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité pour appuyer la MINUSCA, l'emploi de temporaire devrait être maintenu pour 2015/16 (voir par. 51 ci-après);

ii) En ce qui concerne la transformation en postes de 12 emplois de temporaire à la Section des systèmes d'information ressources humaines (Bangkok) du Bureau des ressources humaines, les emplois de temporaire devraient être maintenus pour 2015/16 (voir par. 83 ci-après);

d) Bureau des services de contrôle interne : en ce qui concerne la transformation en postes de six emplois de temporaire à la Division de l'audit interne pour appuyer la MINUSCA, les emplois de temporaire devraient être maintenus pour 2015/16 (voir par. 85 ci-après);

e) Haut-Commissariat aux droits de l'homme : 2 nouveaux postes à la Division des opérations hors siège et de la coopération technique, à savoir 1 poste P-3 de spécialiste des droits de l'homme à la Section de l'appui aux missions de paix et 1 poste P-4 de spécialiste des droits de l'homme (région de l'Afrique centrale) au Service de l'Afrique (Genève) (voir par. 107 ci-après);

f) Le Comité consultatif recommande en outre que soient réduits en conséquence les montants prévus pour les autres objets de dépense liés aux postes proposés cités aux alinéas a) à e) ci-dessus.

Transferts

39. Il est proposé, pour l'exercice 2015/16, de transférer 11 postes comme suit (voir annexe III) :

a) Département des opérations de maintien de la paix (3 postes) : transfert de 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes) de l'Équipe opérationnelle intégrée pour l'Asie de la Division Asie et Moyen-Orient à la Division de l'Afrique II; et transfert de 1 poste P-3 de l'Équipe opérationnelle intégrée pour l'Asie de la Division Asie et Moyen-Orient à l'Équipe opérationnelle intégrée pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord;

b) Département de l'appui aux missions (5 postes) : transfert de 2 postes P-4 de fonctionnaire des finances, de 1 poste P-3 de fonctionnaire des finances et de 2 postes d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] de la Section de la gestion des mémorandums d'accord et des demandes de remboursement à la Section de la politique de remboursement et de la liaison dont la création est proposée;

c) Bureau des services de contrôle interne (3 postes de la Division de l'audit interne) : transfert de 1 poste P-3 du Bureau de l'auditeur résident de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) au Bureau de l'auditeur résident à Entebbe (Ouganda); de 1 poste P-4 du Bureau de l'auditeur résident de la

Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) au Bureau de l'auditeur résident à Entebbe; et de 1 poste P-4 du Bureau de l'auditeur résident de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) au Bureau de l'auditeur résident de l'UNSOA.

40. Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à 10 des 11 transferts de postes proposés par le Secrétaire général, mais n'est pas favorable au transfert d'un poste P-3 d'auditeur résident du Bureau de l'auditeur résident (Division de l'audit interne du Bureau des services de contrôle interne) à la MINUSTAH au Bureau de l'auditeur résident à Entebbe (Ouganda). De l'avis du Comité, ce poste devrait être supprimé et les autres objets de dépense qui s'y rapportent devraient être ajustés en conséquence (voir par. 90 ci-après).

Réaffectations

41. Il est proposé de réaffecter les 2 postes suivants au Bureau des services de contrôle interne (voir annexe III) : a) 1 poste P-3 d'auditeur résident de la Division de l'audit interne [Bureau de l'auditeur résident de la Mission hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD)] à la Division de l'inspection et de l'évaluation pour en faire un poste P-3 de spécialiste de l'évaluation; et b) 1 poste P-3 d'enquêteur de la Division des investigations (Bureau de l'enquêteur résident de la MINUSTAH) à la Division de l'inspection et de l'évaluation pour en faire un poste P-3 de spécialiste de l'évaluation. **Compte tenu des justifications fournies par le Secrétaire général, le Comité consultatif n'a pas d'objection à la réaffectation proposée d'un poste P-3 de la MINUSTAH à la Division de l'inspection et de l'évaluation. Toutefois, le Comité recommande de ne pas approuver la réaffectation d'un poste P-3 de la MINUAD à la Division de l'inspection et de l'évaluation, estimant que ce poste devrait être supprimé et que les autres objets de dépense s'y rapportant devraient être ajustés en conséquence (voir par. 91 ci-après).**

Reclassements

42. Le reclassement des trois postes suivants est proposé (voir annexe III) :

a) Département des opérations de maintien de la paix : reclassement d'un poste P-5 de chef de la Section des affaires publiques au Bureau du Secrétaire général adjoint en poste D-1 de chef du Service des affaires publiques;

b) Département de la gestion : reclassement d'un poste d'assistant informaticien [agent des services généraux (Autres classes)] à la Division des achats du Bureau des services centraux d'appui en poste d'assistant à la gestion de l'information [agent des services généraux (1^{re} classe)];

c) Bureau des services de contrôle interne : reclassement d'un poste d'assistant informaticien [agent des services généraux (Autres classes)] à la Division des investigations (Bureau régional de Vienne) en poste d'assistant principal à la gestion de l'information [agent des services généraux (1^{re} classe)].

43. Le Comité consultatif ne voit pas d'objection au reclassement de deux des trois postes proposés par le Secrétaire général, mais n'est pas favorable à la proposition de reclasser de P-5 à D-1 un poste de chef de la Section des affaires publiques au Bureau du Secrétaire général adjoint (voir par. 70 ci-après).

Suppressions

44. Le Secrétaire général propose de supprimer les sept postes suivants au sein du Département des opérations de maintien de la paix (voir annexe III) :

a) Au Bureau des opérations, 1 poste D-2 de directeur à la Division de l'Afrique II et 4 postes à l'équipe opérationnelle intégrée pour l'Asie : 1 poste P-5 de spécialiste hors classe des affaires politiques, 1 poste P-4 de spécialiste des affaires politiques, 1 poste P-3 de spécialiste des affaires politiques et 1 poste d'assistant d'équipe [agent des services généraux (Autres classes)];

b) À l'Équipe opérationnelle intégrée du Bureau des affaires militaires : suppression de 1 poste P-4 d'officier de liaison;

c) À l'Équipe opérationnelle intégrée de la Division de la police du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité : suppression de 1 poste P-4 de chargé de liaison (police).

45. Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux suppressions de poste proposées par le Secrétaire général.

Restructurations

46. Le Secrétaire général propose de remanier l'organigramme comme suit (voir annexe III ci-après) :

a) Département des opérations de maintien de la paix :

i) Renommer la Section des affaires publiques du Bureau du Secrétaire général adjoint, qui deviendrait le Service des affaires publiques, afin de veiller à ce que les capacités en matière d'information ne soient plus traditionnelles et réactives mais bien dynamiques et stratégiques. Le changement proposé aurait pour but de faire en sorte que le Service communique efficacement, mobilise l'appui nécessaire aux opérations de maintien de la paix aux niveaux local, régional et international et s'adapte constamment à la complexité croissante des méthodes de communication (voir A/69/750, par. 48 à 50);

ii) Former une nouvelle division Asie, Moyen-Orient, Europe et Amérique latine au sein du Bureau des opérations, par regroupement des Divisions Asie et Moyen-Orient, d'une part, et Europe et Amérique latine, d'autre part, de façon à permettre une répartition équilibrée de la charge de travail entre les divisions régionales et un contrôle de gestion efficace et efficient (voir A/69/750, par. 75);

iii) Rebaptiser l'Équipe opérationnelle intégrée pour les Grands Lacs, relevant de la Division de l'Afrique II, qui deviendrait l'équipe opérationnelle intégrée pour l'Afrique centrale, suite à la passation des pouvoirs de la MISCA à la MINUSCA (voir A/69/750, par. 76).

b) Département de l'appui aux missions :

i) Création d'une section de la politique de remboursement et de la liaison, relevant directement du Bureau du Directeur de la Division du budget et des finances et chargée de la gestion des mécanismes législatifs, pratiques et

décisionnels intervenant dans le remboursement des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police (voir A/69/750, par. 205);

ii) Réorganisation de la Division du personnel des missions pour passer d'une structure à deux pôles comprenant le Bureau du Directeur, le Service de la gestion du personnel des missions et le Service du soutien spécialisé au personnel des missions à une structure à trois pôles qui comprendrait, outre le Bureau du Directeur, la Section de l'assurance qualité et de la gestion de l'information, le Service de la gestion du personnel des missions et le Service du soutien spécialisé au personnel des missions. Le Secrétaire général indique que ce réaménagement permettrait de regrouper les fonctions similaires, de préserver l'indépendance du Groupe de l'assurance qualité et du Groupe des orientations et d'apporter une aide efficace aux missions, tout en renforçant les synergies au sein des équipes afin d'améliorer la prestation de services de manière intégrée, responsable et transparente (ibid., par. 221).

iii) Changement du nom de la Section de cartographie, qui relève du Service de l'informatique opérationnelle des missions de la Division de l'informatique et des communications. La Section serait rebaptisée « Section de la gestion de l'information géospatiale », afin de tenir compte de l'étendue croissante de ses activités : la Section ne produit plus seulement des cartes mais est devenue également une entité de gestion de l'information réalisant, seule ou en association avec d'autres bureaux de gestion de l'information, des analyses pointues utiles au Secrétariat pour la prise de décisions (ibid., par. 283).

47. Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux remaniements de l'organigramme proposés par le Secrétaire général, à l'exception de la proposition consistant à renommer la Section des affaires publiques au Bureau du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix pour en faire un service des affaires publiques. À cet égard, le Comité insiste sur le fait que les critères appliqués pour la modification des organigrammes et la désignation des structures administratives (divisions/services/sections/groupes) devraient, dans la mesure du possible, être cohérents pour toutes les entités du Secrétariat et se conformer aux directives en vigueur, avec des explications claires pour toute dérogation (voir les paragraphes 70 et 74 ci-après).

Objets de dépense autres que les postes

Emplois de temporaire

48. Il est proposé pour 2015/16 de financer 87 emplois de temporaire (82 reconductions² et 5 nouveaux emplois) au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), alors que 128 emplois de temporaire avaient été approuvés pour l'exercice 2014/15. La réduction nette de 41 emplois de temporaire pour 2015/16 tient aux facteurs suivants (voir annexe IV) :

- a) Transformation de 45 emplois de temporaire en postes;
- b) Non-reconduction de 3 emplois de temporaire (1 D-1, 1 P-5 et 1 P-4);

² Dont 1 P-4 et 1 G(AC) approuvés par l'Assemblée générale pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015 dans sa résolution 69/257 sur le financement de la MINUSCA.

c) Création de 5 emplois de temporaire : 1 emploi P-4 de spécialiste de la gestion des ressources humaines au Service administratif du Département des opérations de maintien de la paix; 1 emploi P-4 de spécialiste de la discipline au sein du Groupe déontologie et discipline (Bureau du Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions); 1 emploi P-4 de responsable de projet (normes IPSAS) au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité (Bureau du Contrôleur, Département de la gestion); 1 emploi P-5 de fonctionnaire d'administration (hors classe) au secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires; et 1 emploi P-4 de spécialiste des droits de l'homme à la Section de l'appui aux missions de paix et des interventions rapides du Haut-Commissariat aux droits de l'homme.

49. Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions ci-après en ce qui concerne le personnel temporaire autre que pour les réunions :

a) **Reconduction des 82 emplois de temporaire comme proposé;**

b) **Suppression de 3 emplois de temporaire comme proposé;**

c) **Création de 4 emplois de temporaire, à savoir : 1 P-4 au Département des opérations de maintien de la paix, 1 P-4 au Bureau du Contrôleur, 1 P-5 au secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et 1 P-4 au Haut-Commissariat aux droits de l'homme.**

50. Toutefois, le Comité consultatif recommande de ne pas approuver la création d'un emploi P-4 de spécialiste de la discipline au sein du Groupe déontologie et discipline du Bureau du Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions, et recommande en outre que les autres objets de dépense s'y rapportant soient ajustés en conséquence.

Justifications pour la transformation d'emplois de temporaire en postes

51. Ainsi qu'il est indiqué à l'annexe IV du présent rapport, 12 des 45 emplois de temporaire qu'il est proposé de transformer en postes sont en place depuis un an pour l'appui à la MINUSCA. De ces 12 emplois, 4 (1 P-5 et 3 P-4) sont au Département des opérations de maintien de la paix, 1 P-3 est au Département de l'appui aux missions, 1 P-4 est au Département de la gestion et 6 (1 P-5, 3 P-4 et 2 P-3) sont au Bureau des services de contrôle interne. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la proposition relative à la transformation en postes des 45 emplois de temporaire découlait de l'examen annuel de la capacité du Secrétariat de gérer et de soutenir efficacement les opérations de maintien de la paix, qui prend en compte la taille et la complexité des missions. À cet égard, le Comité a également été informé que, sur la base d'un examen de la charge de travail liée à l'appui à la MINUSCA effectué par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, la transformation en postes de 12 emplois de temporaire a été demandée parce qu'ils seraient nécessaires pour toute la durée de la Mission. Le Comité consultatif rappelle que la MINUSCA a été créée le 10 avril 2014 par la résolution 2149 (2014) du Conseil de sécurité. **Le Comité est d'avis que les besoins en personnel de la Mission sont encore en cours d'évolution à ce stade précoce de son existence. En conséquence, le Comité consultatif recommande de ne pas approuver la transformation proposée de 12 emplois de temporaire en postes pour l'appui à la MINUSCA, et recommande au contraire que ces emplois continuent à être**

financés au moyen des ressources prévues à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

52. Le Comité consultatif note également qu'un certain nombre d'emplois de temporaire au sein du Département des opérations de maintien de la paix, du Département de l'appui aux missions, du Département de la gestion, du Bureau des services de contrôle interne et de son propre secrétariat ont été approuvés pendant plus de cinq ans par l'Assemblée générale mais n'ont toujours pas fait l'objet d'une demande de transformation en postes par le Secrétaire général (voir annexe IV). Compte tenu du fait que certains emplois de temporaire au Département de l'appui aux missions ont fait l'objet d'une demande de transformation en poste après seulement deux ans, le Comité consultatif s'interroge sur les critères utilisés pour déterminer quelles fonctions peuvent être considérées comme étant de caractère continu.

53. Le Comité consultatif estime à nouveau que les critères sur lesquels s'appuie le Secrétaire général pour proposer la transformation d'emplois de temporaire en postes devraient être plus cohérents et rappelle que le personnel temporaire est censé assurer des fonctions de caractère provisoire (voir A/68/861, par. 50).

Montants prévus au titre du remplacement de fonctionnaires en congé de maladie ou de maternité

54. Le Secrétaire général propose des ressources à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour financer 104 mois de travail au titre du remplacement de fonctionnaires en congé. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations (résumées à l'annexe V) sur l'utilisation qui a été faite de l'exercice 2010/11 à l'exercice 2014/15 des ressources affectées à cette catégorie, comparée au montant demandé pour 2015/16. Le Comité note que l'utilisation effectivement faite en termes de nombre de mois de travail a été de 9 en 2010/11 (alors que 26 avaient été approuvés); de 20 (contre 86 approuvés) en 2011/12; de 77 (contre 68 approuvés) en 2012/13; de 97,5 (contre 74 approuvés) en 2013/14; de 86 (contre 85 approuvés) en 2014/15; et qu'un nombre de 104 est proposé pour 2015/16. Dans un certain nombre de cas, notamment en ce qui concerne le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, le Bureau des services de contrôle interne, le Cabinet du Secrétaire général et le Département de l'information, l'augmentation des ressources demandées pour 2015/16 ne correspond pas à l'utilisation projetée pour l'exercice 2014/15. **Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif recommande que le nombre total prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) au titre du remplacement de fonctionnaires en congé de maladie ou de maternité soit maintenu au niveau approuvé pour 2014/15, à savoir 85 mois de travail.**

Consultants

55. Les ressources demandées au titre des services de consultants s'élèvent à 4 484 600 dollars, ce qui représente une diminution de 150 700 dollars (3,3 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2014/15 et 1,5 % du montant total des ressources demandées dans le projet de budget pour l'exercice 2015/16 (voir A/69/750, résumé et par. 36 et tableaux suivants). Au paragraphe 35 de son rapport, le Secrétaire général expose les critères retenus pour demander ces ressources et

présente, à la suite du paragraphe 36, deux tableaux indiquant : a) la répartition des ressources nécessaires par unité administrative et état des activités visées (reconduites ou nouvelles) ; b) la répartition des crédits demandés au titre des consultants, en montant et en pourcentage du budget du compte d'appui, depuis l'exercice 2010/11 (à l'exception des crédits demandés au titre du progiciel de gestion intégré et de la sécurité des systèmes d'information). Il ressort du deuxième tableau que le montant total des dépenses prévues pour les consultants durant l'exercice 2015/16 (soit 4,5 millions de dollars) est le montant le moins élevé depuis l'exercice 2011/12. Le Comité consultatif constate que plus de la moitié des ressources demandées à cette rubrique (2,4 millions de dollars) doit servir à engager des consultants pour continuer à appuyer l'application des normes IPSAS au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité. Il constate également que toutes les ressources sont demandées pour la reconduction d'activités, à l'exception du montant de 70 000 dollars qui doit servir à couvrir les activités de classement des emplois à la Section du personnel des missions du Département de l'appui aux missions et du montant de 150 000 dollars demandé pour le Bureau de la gestion des ressources humaines afin d'engager un consultant qui contribuera à l'amélioration des modules Inspira dans les missions de la paix.

56. Le Comité consultatif constate par ailleurs que, parmi les ressources demandées au titre du Bureau des services de contrôle interne, un montant de 35 000 dollars doit servir à financer les services d'un consultant (une personne-mois) chargé de dispenser en ligne aux auditeurs une formation personnalisée à la rédaction de rapports d'audit (ibid. par. 537). **Le Comité consultatif estime que le montant demandé, pour donner aux auditeurs une qualification qu'ils sont censés posséder au moment de leur recrutement, ne se justifie pas. Le Comité consultatif recommande donc de réduire de 35 000 dollars le montant des ressources demandées pour le Bureau des services de contrôle interne à la rubrique des consultants.**

57. Tout en prenant acte des efforts consentis pour réduire le montant des dépenses à cette rubrique, le Comité consultatif invite le Secrétaire général à continuer de rationaliser le recours aux consultants et à renforcer et utiliser autant que possible les capacités internes.

58. S'étant renseigné sur le montant de 70 000 dollars demandé aux fins du classement des emplois dans les missions de maintien de la paix, le Comité consultatif a été informé que ce classement était nécessaire pour déterminer la classe des postes avec objectivité et exactitude, en analysant les fonctions et attributions attachées à ces postes et en appliquant les normes de classement de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). Il lui a été expliqué que ce travail était nécessaire pour normaliser les vacances de poste dans Inspira, pour gérer les postes et les tableaux d'effectifs et, à l'avenir, pour favoriser la gestion prévisionnelle des besoins en personnel dans Inspira. Le Comité consultatif a été informé également que la classe des postes pourrait soit être confirmée soit être relevée ou rabaissée en fonction des résultats du classement. Par conséquent, les incidences financières de cet exercice, qui ne pourront être définies qu'à l'achèvement des travaux, seront présentées dans le cadre des futurs projets de budget des différentes missions.

59. Ayant demandé plus de renseignements, le Comité consultatif a appris que le pouvoir de classer les postes des missions avait été délégué à la Section du

personnel du Département de l'appui aux missions par le Bureau de la gestion des ressources humaines, et qu'en application de la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/2010/2, concernant l'organisation du Département de l'appui aux missions, c'était la Section de l'encadrement des politiques et de la structuration organisationnelle de la Division du personnel des missions qui était chargée de ce classement. Le Comité a également été informé que, jusqu'à l'harmonisation des conditions d'emploi dans les missions et dans le reste du Secrétariat, les missions étaient considérées comme étant de nature temporaire et le classement des postes ne s'y appliquait pas. Cependant, les conditions d'emploi ayant été harmonisées et les missions étant désignées depuis 2010 comme lieu d'affectation famille autorisée ou lieu d'affectation famille non autorisée, la nécessité de classer les emplois s'est étendue à toutes les opérations de maintien de la paix ainsi qu'aux missions politiques spéciales. Selon les renseignements communiqués au Comité consultatif, ces opérations de classement ont déjà concerné plus de 6 000 postes des missions depuis l'harmonisation des conditions d'emploi le 1^{er} juillet 2009. Le Comité consultatif a appris en outre qu'environ 7 000 autres emplois relevant des domaines fonctionnels (affaires politiques, droits de l'homme, affaires humanitaires, affaires civiles, élections et état de droit) ainsi que 10 000 postes d'autres domaines restaient à classer, d'où la demande d'experts du classement des postes.

60. Le Comité consultatif compte que le classement des emplois contribuera objectivement à l'harmonisation des fonctions attachées aux postes et de la classe de ces derniers. Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir des informations sur les résultats de ces travaux dans les futurs rapports adressés à l'Assemblée générale.

Voyages

61. Les crédits demandés au titre des voyages s'élèvent à 10 759 100 dollars, ce qui représente une augmentation de 356 600 dollars (3,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2014/15 (voir A/69/750, résumé). Au paragraphe 27 de son rapport, le Secrétaire général attribue essentiellement cette augmentation : a) au plus grand nombre de voyages prévus aux fins de la formation, principalement à la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation du Département des opérations de maintien de la paix; b) aux déplacements à la MINUSCA nouvellement établie, pour lesquels aucun montant n'avait été inscrit au budget de l'exercice 2014/15; c) aux déplacements du personnel du BSCI à la MINUSCA, pour lesquels les crédits inscrits au budget de l'exercice 2014/15 ne portaient que sur une période de six mois. En ayant fait la demande, le Comité consultatif a reçu un récapitulatif par unité administrative de la variation observée de 356 600 dollars, dont l'essentiel est imputable au Département des opérations de maintien de la paix (130 700 dollars) et au Département de la sûreté et de la sécurité (83 900 dollars), comme indiqué dans le tableau 7 ci-dessous.

Tableau 7

Récapitulatif des variations observées au titre des voyages pour l'exercice 2015/16

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>DOMP</i>	<i>DAM</i>	<i>BNUUA</i>	<i>DG</i>	<i>BSCI</i>	<i>BGB</i>	<i>DSS</i>	<i>HCDH</i>	<i>Autres entités</i>	Total
Augmentations dues à de nouveaux mandats (MINUSCA)	33,6	—	—	50,4	28,0	—	44,4	—	—	156,4
Économies résultant de l'application des nouvelles politiques relatives aux voyages par avion	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Économies résultant du plus grand recours aux services de visioconférence	—	—	—	(6,6)	(63,2)	—	—	—	—	(69,8)
Économies résultant du regroupement des déplacements	(11,9)	(18,6)	—	(47,5)	—	—	(9,3)	—	—	(87,3)
Réductions résultant de la non-tenue de conférences au cours d'exercices antérieurs	—	—	—	—	(89,0)	—	—	—	—	(89,0)
Demandes nouvelles de voyages aux fins de la formation	102,2	—	—	—	123,2	—	7,5	—	—	232,9
Renforcement (en volume et en qualité) de l'appui fourni à l'Union africaine (BNUUA)	—	—	12,0	—	—	—	—	—	—	12,0
Augmentation des déplacements non liés à la formation à la Division de l'inspection et de l'évaluation (BSCI)	—	—	—	—	27,4	—	—	—	—	27,4
Augmentation des déplacements des auditeurs résidents dans la zone de la mission pour effectuer des audits de la mise en service d'Umoja (BSCI)	—	—	—	—	53,2	—	—	—	—	53,2
Autres facteurs de variation	6,8	(2,9)	—	16,5	—	14,2	41,3	43,3	1,6	120,8
Total, variation concernant les voyages	130,7	(21,5)	12,0	12,8	79,6	14,2	83,9	43,3	1,6	356,6

Abréviations : DOMP = Département des opérations de maintien de la paix; DAM = Département de l'appui aux missions; BNUUA = Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine; DG = Département de la gestion; BSCI = Bureau des services de contrôle interne; BGB = Bureau de la gestion et du budget; DSS = Département de la sûreté et de la sécurité; HCDH = Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme; MINUSCA = Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.

62. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a adopté diverses mesures relatives aux conditions de voyage en avion et notamment imposé des conditions plus strictes pour les voyages en classe affaires et fait en sorte de limiter le nombre de voyages organisés à brève échéance en demandant que les vols soient réservés 16 jours à l'avance, ce qui devait permettre de réduire les dépenses liées aux voyages en avion engagées par l'Organisation, y compris les missions de maintien de la paix (voir résolution 67/254 A, sect. VI). Escomptant que ces

mesures permettraient de maîtriser les dépenses au titre des voyages, le Comité a demandé que les économies réalisées soient indiquées dans le rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui (A/67/848, par. 61). S'étant renseigné sur le respect de l'obligation de réserver les vols 16 jours à l'avance, il a eu communication des données enregistrées durant l'exercice 2013/14 (voir ci-après, tableau 8) en ce qui concerne le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions. Il constate que les faibles taux de conformité à la règle (36 % pour le Département des opérations de maintien de la paix et 35 % pour le Département de l'appui aux missions, en moyenne) correspondent dans l'ensemble à ceux observés dans les missions par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur les opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2013/14 (voir A/69/5 (Vol. II), par. 62). Dans ses observations sur les recommandations du Comité des commissaires aux comptes, le Comité consultatif a souscrit à la recommandation faite à ce sujet et exprimé des préoccupations analogues quant au non-respect généralisé de l'obligation de réserver les billets à l'avance (voir A/69/838, par. 20).

Tableau 8

Respect de l'obligation de réserver les billets d'avion 16 jours à l'avance, pendant l'exercice 2013/14, par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions

<i>Département des opérations de maintien de la paix</i>					
<i>Période</i>	<i>Réservations effectuées dans les délais fixés</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Réservations non effectuées dans les délais fixés</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Total</i>
Juillet-septembre 2013	67	27	179	73	246
Octobre-décembre 2013	128	38	206	62	334
Janvier-mars 2014	116	32	244	68	360
Avril-juin 2014	166	42	231	58	397
	477	36	860	64	1 337
<i>Département de l'appui aux missions</i>					
<i>Période</i>	<i>Réservations effectuées dans les délais fixés</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Réservations non effectuées dans les délais fixés</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Total</i>
Juillet-septembre 2013	84	29	204	71	288
Octobre-décembre 2013	88	37	149	63	237
Janvier-mars 2014	117	42	164	58	281
Avril-juin 2014	44	29	108	71	152
	333	35	625	65	958

63. Au cours de son examen du projet de budget pour l'exercice 2015/16, le Comité consultatif a constaté d'autres cas dans lesquels on aurait pu espérer que les ressources de l'Organisation soient utilisées de façon plus réfléchie, par exemple en

regroupant ou combinant davantage les voyages pour dégager des économies et en réduisant le nombre de fonctionnaires devant effectuer un même voyage.

64. Le Comité consultatif relève, dans les prévisions de dépenses afférentes aux voyages concernant le BSCI, que la conférence annuelle de formation des auditeurs résidents et de leurs assistants au Centre de services régional d'Entebbe (190 100 dollars) et le séminaire-retraite annuel de formation à New York des chefs des auditeurs résidents des missions de maintien de la paix (68 900 dollars) sont des activités distinctes (voir A/69/750, par. 542). Il ressort cependant des renseignements qui lui ont été communiqués pour l'exercice en cours que les deux activités seront regroupées dans un même séminaire-retraite annuel devant se tenir en juin 2015 au Centre de services régional (pour un coût de 201 074 dollars), et qu'elles avaient été fusionnées de façon analogue pendant l'exercice 2013/14. **Le Comité consultatif recommande de réduire de 50 000 dollars le montant des ressources demandées au titre du BSCI à la rubrique des voyages.**

65. Sur sa demande, le Comité consultatif a reçu un récapitulatif détaillé des prévisions de dépenses au titre des voyages pour l'exercice 2015/16. Il y constate, par exemple, que la Division de la police du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité du Département des opérations de maintien de la paix a prévu de multiples déplacements dans les États Membres pour des réunions d'information sur les affaires de police. Or, il estime que les voyages dans plusieurs pays géographiquement proches pourraient être combinés. Il constate par ailleurs que de nombreux fonctionnaires doivent participer aux voyages aux fins d'évaluation ou de consultation des équipes opérationnelles intégrées du Département des opérations de maintien de la paix (6 pour la MONUSCO, 6 pour l'ONUCI, 5 pour la MINUL, 7 pour la MINUSMA et 9 pour la MINUSCA). Dans un cas, huit fonctionnaires des Divisions Afrique I et Afrique II doivent effectuer une mission de deux jours à Washington aux fins de consultations politiques et de coordination avec les partenaires sur les questions relatives au maintien de la paix en Afrique. Le Comité consultatif se demande si ces missions ne pourraient pas s'effectuer avec moins de personnel.

66. Le Comité consultatif a constaté à maintes reprises dans les prévisions budgétaires des missions que des voyages décrits comme devant être effectués aux fins de séminaires, de conférences ou d'ateliers, qui auraient donc dû être classés dans la catégorie des activités de partage des connaissances, ont été inscrits au budget en tant que voyages non liés à la formation. En ce qui concerne le budget du compte d'appui, le Comité consultatif constate, dans les prévisions relatives aux voyages concernant le HCDH, que 11 déplacements (7 à New York et 4 à Genève), décrits comme devant être entrepris aux fins de séminaires, de conférences ou d'ateliers ont été budgétisés comme voyages non liés à la formation.

67. **Compte tenu des observations qui précèdent, le Comité consultatif estime que l'application de la résolution 67/254 A concernant les conditions de voyage en avion n'a pas fait l'objet de toute l'attention voulue, en ce qui concerne en particulier l'obligation de réserver les billets 16 jours à l'avance. Le Comité consultatif estime également qu'une plus grande utilisation des services de visioconférence, qu'une application plus stricte des règles applicables aux voyages en classe affaires pour toutes les activités liées à la formation et au partage des connaissances, que l'examen du nombre de personnes devant effectuer un même voyage, ainsi que la possibilité de combiner les voyages le**

cas échéant, permettraient de réduire encore les dépenses et de maîtriser le coût croissant des voyages, tout en garantissant l'exécution intégrale des activités prescrites. De plus, le Comité considère que, outre qu'elles contribueraient à réduire les dépenses afférentes aux voyages si elles étaient appliquées, ces mesures atténueraient les perturbations que les absences fréquentes ou prolongées peuvent causer dans le travail quotidien du personnel des missions et dans l'exécution des programmes. Compte tenu des réductions recommandées plus haut, au paragraphe 64, et sans préjudice du montant de 50 000 dollars qu'il a recommandé d'ajouter au budget de la Division du soutien logistique du Département de l'appui aux missions (voir plus haut, par. 33), le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % le montant des ressources demandées pour les voyages et invite le Secrétaire général à s'employer plus activement à regrouper les réunions et activités de formation devant se tenir au même endroit, et à réduire autant que faire se peut le nombre de personnes devant entreprendre un même voyage (A/68/861, par. 56).

Fournitures, services et matériel divers

68. Les crédits demandés au titre des fournitures, services et matériel divers s'élèvent à 17 059 300 dollars, ce qui représente une augmentation de 741 400 dollars (4,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2014/15 (voir A/69/750, résumé). Au paragraphe 31 de son rapport, le Secrétaire général attribue cette augmentation essentiellement à la hausse des coûts de l'assurance maladie après la cessation de service pour le personnel retraité des missions de maintien de la paix. Le Comité consultatif constate que pour l'exercice 2014/15, le montant prévisionnel des dépenses s'établit à 15 340 900 dollars, alors que le montant inscrit au budget était de 16 317,900 dollars, soit une sous-utilisation des crédits de 977 000 dollars pour l'exercice. **Le Comité consultatif estime que, compte tenu du montant actuel des dépenses, l'augmentation des coûts de l'assurance maladie après la cessation de service prévue pour l'exercice 2015/16 pourrait être couverte avec le même montant que celui prévu au budget de l'exercice en cours. Le Comité consultatif recommande donc de maintenir dans la limite des crédits ouverts pour l'exercice 2014/15 le montant des ressources demandées au titre des fournitures, services et matériel divers, soit 16 317 900 dollars.**

B. Département des opérations de maintien de la paix

1. Bureau du Secrétaire général adjoint

Transformation de la Section des affaires publiques en Service des affaires publiques et reclassement de P-5 à D-1 du poste de Directeur des affaires publiques

69. Le Secrétaire général propose de transformer la Section des affaires publiques pour en faire un service et de reclasser de P-5 à D-1 le poste de directeur des affaires publiques. Il indique que ces deux changements visent à faire en sorte que le service des affaires publiques ainsi proposé communique efficacement, mobilise l'appui nécessaire aux opérations de maintien de la paix aux niveaux local, régional et international et s'adapte constamment à la complexité croissante des méthodes de communication (voir A/69/750, par. 50). Le Comité consultatif a appris que cette proposition visait à renforcer la capacité de ce service de passer d'une conception

classique des activités d'information à une conception dynamique s'appuyant sur une analyse des perceptions des parties intéressées et sur une stratégie prévisionnelle pour communiquer des messages propres à susciter l'adhésion, à dissiper les malentendus et à gérer les attentes.

70. Le Comité consultatif estime que le passage d'une conception classique à une conception plus dynamique des activités d'information est possible sans qu'il soit nécessaire de reclasser le poste de directeur des affaires publiques. Le Comité estime de la même façon que ce reclassement ne résoudrait pas le problème de l'augmentation de la charge de travail mentionné dans le projet de budget. Le Comité estime en outre que les effectifs de la Section des affaires publiques ne justifient pas cette proposition. En conséquence de quoi, le Comité consultatif recommande de ne pas renommer la Section des affaires publiques et de ne pas reclasser le poste de son directeur, et invite le Département des opérations de maintien de la paix à exploiter davantage les ressources stratégiques disponibles au Département de l'information.

2. Bureau des opérations

Création de 1 poste de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5)

71. Le Secrétaire général propose de créer, au sein de l'équipe opérationnelle intégrée pour la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), un poste de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) dont le titulaire participerait à l'élaboration et à l'exécution des stratégies politiques de la MINUSS et dirigerait les activités de planification stratégique et opérationnelle intégrée visant à redéfinir le mandat de la Mission et son dispositif. Cette proposition tient compte du déploiement des renforts de la Mission et de l'augmentation attendue de la charge de travail de l'équipe opérationnelle intégrée (voir A/69/750, par. 88). Le Secrétaire général indique que quatre administrateurs (2 P-4, 1 P-3 et 1 P-2) de l'équipe sont actuellement affectés à la MINUSS. **Le Comité consultatif estime que les capacités existantes sont suffisantes pour fournir les orientations émanant du Siège et appuyer la MINUSS, et recommande donc de ne pas créer le poste proposé de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5). Le Comité consultatif recommande également d'ajuster en conséquence le montant correspondant des dépenses autres que le coût des postes.**

Transformation en postes de deux emplois de temporaire : 1 de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) et 1 de spécialiste des questions politiques (P-4), chargés d'appuyer la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) à la Division de l'Afrique II

72. Le Secrétaire général propose de transformer en postes deux emplois de temporaire, 1 de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) et 1 de spécialiste des questions politiques (P-4), pour les services d'appui à la MINUSCA qui seront axés sur la planification opérationnelle, l'analyse politique, l'établissement de rapports et la fourniture de conseils, ainsi que sur l'élaboration de stratégies et la coordination des activités dans divers domaines techniques (voir A/69/750, par. 90). Il indique que le spécialiste hors classe des questions politiques serait chargé de contribuer à l'élaboration et à l'exécution des stratégies politiques,

en établissant les orientations politiques du Siège à l'intention de la Mission et en procédant à la planification opérationnelle du déploiement des composantes civile et militaire, tandis que le spécialiste des questions politiques contribuerait aux activités de planification et d'appui de l'Équipe opérationnelle intégrée pour l'Afrique centrale, en suivant et en analysant l'évolution de la situation en République centrafricaine. **Comme indiqué plus haut, au paragraphe 51, le Comité consultatif estime que la Mission a des besoins en services d'appui qui évoluent encore à ce stade précoce de son existence, et recommande par conséquent de continuer à financer les deux emplois de temporaire considérés au moyen des ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).**

3. Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité

Création d'un poste : administrateur général chargé des questions liées à la réforme du secteur de la sécurité (D-1)

73. Le Secrétaire général propose de créer un poste d'administrateur général chargé des questions liées à la réforme du secteur de la sécurité (D-1), dont le titulaire dirigerait et superviserait les activités menées pour améliorer l'appui apporté aux missions de maintien de la paix en ce qui concerne la planification intégrée des opérations et la réforme opérationnelle du secteur de la sécurité, et participerait aux processus politiques organisés à New York sur la réforme du secteur de la sécurité dans les opérations de maintien de la paix, la classe du poste correspondant à la complexité des fonctions s'y attachant et aux risques qu'elles comportent (voir A/69/750, par. 115). Le Secrétaire général indique que les effectifs actuels [1 P-5, 2 P-4, 3 P-3 et 1 G(AC)] ne permettent pas au Département des opérations de maintien de la paix d'assurer avec efficacité la mise en œuvre de la résolution 2151 (2014) du Conseil de sécurité et qu'il manque au Groupe de la réforme du secteur de la sécurité une direction stratégique qui lui permettrait d'aider le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et les missions sur des questions relatives à la réforme du secteur de la sécurité. Il précise que le Groupe ne participe pas aux réunions ou aux missions d'évaluation stratégique et technique organisées au niveau des directeurs. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le nombre d'opérations de maintien de la paix mandatées pour soutenir la réforme du secteur de la sécurité menée par les autorités nationales était passé de trois à neuf (FINUL, MINUAD, MINUK, MINUL, MINUSCA, MINUSMA, MINUSTAH, MONUSCO et ONUCI) et que le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité était de plus en plus sollicité. Le Comité a également été informé que la création du poste D-1 d'administrateur général chargé de la réforme du secteur de la sécurité permettrait de relever le niveau de compétences, de satisfaire les exigences de plus en plus pressantes et d'exécuter nombre de tâches découlant de la résolution 2151 (2014) du Conseil de sécurité.

74. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu que la création d'un poste d'administrateur général chargé des questions liées à la réforme du secteur de la sécurité (D-1) résoudrait le problème de l'absence de direction stratégique mentionnée par le Secrétaire général (voir A/69/750, par. 118). Le Comité pense par ailleurs que les sollicitations actuelles du Groupe pourraient être provisoires puisque plusieurs des missions qui bénéficient de son appui devraient prendre fin. Le Comité est également d'avis que les effectifs du**

Groupe ne justifient pas cette création de poste à ce stade (voir le paragraphe 47 ci-dessus). Par conséquent, le Comité consultatif recommande que la création du poste d'administrateur général chargé de la réforme du secteur de la sécurité (D-1) ne soit pas approuvée et que le montant des ressources autres que celles affectées à des postes soit recalculé en conséquence.

Transformation d'un emploi de temporaire en poste (spécialiste de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité (P-4) à la MINUSCA)

75. Le Secrétaire général propose de transformer l'emploi de spécialiste de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité (P-4) à la MINUSCA en poste dont le titulaire serait chargé d'appuyer et de coordonner les activités de renforcement de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité et de donner des conseils à ce sujet (voir A/69/750, par. 124). Il lui reviendrait également d'assurer le suivi des questions relatives à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité en République centrafricaine et de faire la liaison entre l'équipe chargée de la République centrafricaine au Bureau des opérations et les services organiques du Bureau de l'état de droit et des institutions. **Pour les raisons indiquées au paragraphe 51 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que ce poste continue d'être financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).**

Transformation d'un emploi de temporaire en poste (spécialiste de la police (P-4) à la MINUSCA)

76. Le Secrétaire général propose de transformer l'emploi de spécialiste de la police (P-4) chargé d'appuyer la MINUSCA en poste dont le titulaire serait chargé de soutenir, guider et conseiller la composante police de la Mission, en étroite coordination avec d'autres entités du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, le Bureau des affaires militaires, d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies, des organisations régionales et les États Membres. **Pour les raisons indiquées au paragraphe 51 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que ce poste continue d'être financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).**

C. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

Parc de véhicules

77. Des ressources d'un montant de 73 300 dollars sont demandées au titre des carburants et des lubrifiants et de l'assurance responsabilité civile pour un parc de 17 véhicules. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu les informations sur le parc de véhicules du Bureau récapitulées dans le tableau 9 ci-après. Le Comité consultatif a été informé que le nombre de véhicules (17) proposé dans le projet de budget pour l'exercice 2015/16 avait été arrêté à l'issue de l'examen du parc de véhicules effectué par le comité du parc automobile en octobre 2014 en vue de rationaliser le parc, qui compte actuellement 25 véhicules. Lors de cet examen, il a été tenu compte des besoins opérationnels du Bureau, notamment du fait que son personnel doit constamment s'entretenir en personne avec ses interlocuteurs de l'Union africaine et d'autres partenaires. En outre, le Comité consultatif a été informé que le Bureau était régulièrement amené à fournir, contre

remboursement, un appui logistique aux délégations des Nations Unies en mission à Addis-Abeba. À cet égard, le Comité consultatif a été informé que 124 délégations s'étaient rendues à Addis-Abeba au cours de l'année écoulée, le Secrétaire général faisant partie de deux d'entre elles. **Le Comité consultatif note que le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine s'est efforcé de rationaliser son parc de véhicules. Étant donné que certains postes liés au parc de véhicules sont financés au moyen du budget ordinaire, le Comité considère que les coûts afférents aux véhicules du Bureau devraient être partagés proportionnellement entre le budget ordinaire et celui du compte d'appui. Le Comité consultatif recommande en outre que le Bureau soit invité à faire rapport sur les modalités de remboursement dans les prochains rapports sur l'exécution du budget.**

Tableau 9
**Parc de véhicules du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine
proposé pour 2015/16**

Unité administrative	Nombre de véhicules légers	Effectifs	Observations
Service administratif	2	Représentant spécial du Secrétaire général (Secrétaire général adjoint) -1 Assistant spécial (P-4) -1 Responsable de l'information (P-4) -1	Les postes de représentant spécial du Secrétaire général et d'assistant spécial (P-4) sont financés au moyen du budget ordinaire (Département des affaires politiques), celui de responsable de l'information (P-4) est financé au moyen du compte d'appui.
Directeur des affaires politiques	1	D-2 -1	Financé au moyen de ressources extrabudgétaires
Directeur de la planification (Chef de cabinet)	1	D-2 -1	Financé au moyen du budget ordinaire (Département des affaires politiques)
Section de la planification opérationnelle et des services consultatifs	2	Spécialiste hors classe de la planification (P-5) -1 Spécialistes de la planification (P-4) -10	Financés au moyen du compte d'appui
Section de la planification administrative et des services consultatifs	2	Fonctionnaire d'administration (hors classe) (P-5) -1 Spécialistes de la planification (P-4) -6	Financés au moyen du compte d'appui
Section des affaires politiques	2	Spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5) -1 Spécialiste des questions politiques (P-4) -6	Financés au moyen du budget ordinaire (Département des affaires politiques) et du compte d'appui
Groupe des services d'appui	3	Fonctionnaire d'administration (P-4) -1 Personnel d'appui (P-3) -2 Personnel du Service mobile (SM) -8	Financés au moyen du compte d'appui
Groupe de la sécurité	1	Responsable de la sécurité (P-3) -1 Agent de sécurité (SM) -1	Services d'importance critique disponibles 24 heures sur 24
Parc de véhicules	3	Services d'appui à l'intention du Bureau et des délégations de l'ONU en visite	Minibus, pick-up et 4 × 4
Total	17		

D. Département de l'appui aux missions

1. Bureau du Secrétaire général adjoint

*Création d'un emploi de temporaire : spécialiste de la déontologie (P-4)
devant être financé au titre du personnel temporaire
(autre que pour les réunions)*

78. Le Secrétaire général propose de créer un emploi de temporaire de spécialiste de la déontologie (P-4) afin de répondre aux demandes d'assistance des missions qui souhaitent placer des fonctionnaires en congé administratif avec ou sans traitement (voir A/69/750, par. 191). Il indique que, parce qu'on accorde une plus grande attention au principe de responsabilité et que les missions savent mieux utiliser ce type de congé, le Groupe déontologie et discipline a été amené à gérer de plus en plus de cas, passant de 20 en 2013 à 81 en 2014. Le Comité note que le tableau d'effectif approuvé du Groupe Déontologie et discipline comprend 12 postes [1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 3 G (AC)] financés au moyen du compte d'appui. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu que l'augmentation récente du nombre de placements en congé administratif se confirme et constitue une tendance à long terme. Le Comité est d'avis que la charge de travail supplémentaire peut être absorbée par le Groupe avec l'effectif dont il dispose actuellement. Le Comité consultatif recommande donc que la proposition de créer un emploi de temporaire de spécialiste de la discipline (P-4) ne soit pas approuvée.**

2. Division du budget et des finances des missions

*Transformation d'un emploi de temporaire en poste : fonctionnaire
des finances (P-3) à la MINUSCA*

79. Le Secrétaire général propose de transformer en poste un emploi de temporaire occupé par un fonctionnaire des finances (P-3) chargé d'appuyer la MINUSCA au motif que les fonctions remplies – traiter les demandes de remboursement des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents et d'autres demandes, examiner et analyser les rapports d'inspection à l'arrivée par comparaison avec les mémorandums signés, et procéder aux modifications nécessaires afin que les documents rendent compte avec exactitude du matériel et des moyens de soutien logistique autonome dont dispose effectivement la MINUSCA – sont de nature permanente (voir A/69/750, par. 202). **Pour les raisons indiquées au paragraphe 51 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que ce poste continue d'être financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).**

3. Division du personnel des missions

Fournitures, services et matériel divers

80. Le montant de 14 000 dollars demandé à la rubrique Fournitures, services et matériel divers englobe un montant de 4 000 dollars au titre des frais de location de locaux devant accueillir un séminaire de la Division qui permettrait de débattre des priorités de cette dernière, de la budgétisation axée sur les résultats et de la stratégie (voir A/69/750, par. 264). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le but du séminaire était d'associer pleinement l'équipe de direction de la Division à la définition d'une conception commune de sa mission, de ses priorités et de son plan de travail et de s'attaquer à la question des services. Le Comité a

également été informé que cette manifestation devait rassembler 12 à 14 personnes (directeurs et chefs de service et de section) pour qu'elles participent à des exercices de promotion du travail d'équipe destinés à stimuler l'innovation, lesquels se passeraient mieux s'ils étaient organisés ailleurs qu'au Secrétariat. Le Comité a également été informé qu'aucuns frais de voyage ne venaient s'ajouter au coût de la location. **Le Comité consultatif trouve que le Siège de l'Organisation des Nations Unies met à la disposition des bureaux et départements les moyens dont ils ont besoin pour mener cette sorte d'activité en limitant au minimum le coût supplémentaire. À cet égard, le Comité recommande que le montant des ressources demandées à la rubrique Fournitures, services et matériel divers soit réduit de 4 000 dollars et engage la Division du personnel des missions à utiliser les installations du Siège.**

E. Département de la gestion

1. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

Division du financement des opérations de maintien de la paix

81. Le Secrétaire général propose de transformer en postes deux emplois de temporaire occupés par des fonctionnaires des finances et du budget (P-4) à la Division du financement des opérations de maintien de la paix. Il est indiqué que les deux emplois de fonctionnaire des finances et du budget (P-4) ont été respectivement approuvés en juillet 2013 et juillet 2014, afin d'appuyer la gestion financière de la MINUSMA et de la MINUSCA et de répondre aux exigences des organes délibérants à cet égard. En ce qui concerne la MINUSCA, le Secrétaire général indique que les fonctions attachées à l'emploi de fonctionnaire des finances et du budget (P-4) comprennent notamment l'examen, l'analyse et l'établissement des rapports du Secrétaire général sur la présentation et l'exécution du budget de la Mission. Il est proposé d'y ajouter l'appui à la gestion financière, le suivi de l'exécution du budget, l'examen et l'analyse mensuels des effectifs en vue du remboursement des sommes dues au titre des contingents et la fourniture de conseils d'ordre budgétaire (voir A/69/750, par. 332 à 334). Le Comité consultatif rappelle que la MINUSCA a été créée le 10 avril 2014 par la résolution 2149 (2014) du Conseil de sécurité et que son mandat court jusqu'au 30 avril 2015. **Le Comité pense que les besoins de la Mission en matière d'appui continuent d'évoluer à ce stade précoce et qu'il faut encore déterminer l'ampleur des besoins nécessitant la mise en place de fonctions pour une durée indéterminée. Le Comité recommande donc que l'emploi de temporaire de fonctionnaire des finances et du budget (P-4) soit reconduit (voir par. 51 ci-dessus).**

2. Bureau de la gestion des ressources humaines

Section des systèmes d'information ressources humaines (Bangkok)

82. Le Secrétaire général propose de transformer en postes 12 emplois de temporaire [2 P-3, 1 P-2, 8 G(AC) et 1 G(1°C)] au Centre d'assistance Inspira de Bangkok. Il indique que le Centre a contribué à l'optimisation de l'utilisation de tous les modules du programme de gestion des aptitudes du logiciel et de leurs fonctions, y compris les volets relatifs à la gestion de la performance et de la formation. Les activités du Centre ont sensiblement augmenté après la première

phase de mise en œuvre, depuis que toutes les fonctions techniques sont assurées à Bangkok et non plus à New York. Il est proposé qu'au cours de l'exercice 2015/16, le système de gestion des aptitudes reste adossé à Inspira, ce qui permettrait notamment de fournir une assistance aux utilisateurs finals, d'assurer le suivi de l'intégration et de procéder aux mises à jour techniques. Durant l'exercice 2015/16, on prévoit que le système sera utilisé par plus de 41 000 membres du personnel des Nations Unies, dont plus de 24 000 dans les missions, et par près de 1,5 million d'utilisateurs externes. Il est indiqué que les fonctions continues attachées aux 12 emplois de temporaire, approuvés pour la première fois en 2009, consistent notamment à assurer, au jour le jour, la mise en œuvre et la maintenance d'Inspira dans les missions, en particulier de ses 10 modules de base pour lesquels des activités de maintenance et d'amélioration régulières sont nécessaires (voir A/69/750, par. 375 à 385).

83. Le Comité consultatif est conscient des besoins du Centre d'assistance Inspira de Bangkok. Il note cependant que le Secrétaire général doit faire prochainement des propositions au sujet des questions relatives à la fourniture d'appui et de services, dont l'une porte sur un projet de modèle de prestation de services centralisée qui sera soumis pour examen à l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session. **À ce propos, le Comité consultatif estime qu'une approche cohérente s'impose en ce qui concerne la fourniture de services à l'échelle de l'Organisation afin de favoriser dans toute la mesure possible les synergies et la mise en commun des infrastructures, tout en tenant compte des besoins particuliers des différentes entités de l'Organisation, dont celles qui s'occupent du maintien de la paix. Le Comité considère donc que les ressources demandées au titre de l'appui devraient être réexaminées dans le contexte plus large du modèle de prestation de services centralisée que l'Organisation se propose d'adopter. En attendant que l'Assemblée générale examine la proposition, le Comité recommande que les 12 emplois de temporaire soient reconduits au Centre d'assistance Inspira de Bangkok (voir aussi A/69/874).**

F. Bureau des services de contrôle interne

Retards des travaux d'évaluation

84. Lorsqu'il a examiné le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget du compte d'appui, le Comité consultatif a relevé que le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit s'inquiétait du fait que la Division de l'inspection et de l'évaluation du BSCI ne parvenait pas à achever ses évaluations dans les délais prévus et que seule une des trois missions d'évaluation pour l'exercice 2013/14 avait été achevée à temps (A/69/791, par. 17). Dans son rapport, le Comité consultatif indépendant pour les question d'audit a aussi indiqué que, même si que le nombre de dossiers reportés par la Division des investigations était passé de 110 au début de 2014 à 76 le 30 octobre 2014, 25 % des enquêtes avaient duré plus d'un an. Le Comité note par ailleurs que le Secrétaire général propose que la Division de l'inspection et de l'évaluation effectue quatre grandes évaluations ou inspections en 2015/16.

85. Ayant demandé des précisions au sujet de ces évaluations ou inspections, le Comité consultatif a été informé qu'il serait certes idéal d'en limiter le nombre à trois et de consacrer les ressources supplémentaires à l'amélioration de la qualité et

au renforcement de la rigueur, mais que le BSCI avait proposé de procéder à une quatrième enquête pour montrer sa volonté de faire le maximum avec des ressources limitées. Le Comité a également été informé que la proposition tendant à passer de trois à quatre rapports d'évaluation tablait sur une augmentation de la productivité de la Section de l'évaluation chargée des opérations de maintien de la paix grâce au transfert de deux postes de spécialistes de l'évaluation (P-3) devant appuyer les deux autres postes de spécialistes de l'évaluation (P-4).

Taux de vacance de postes

86. Lorsqu'il a examiné le projet de budget du compte d'appui pour l'exercice 2015/16, le Comité consultatif a reçu des informations faisant état d'un taux de vacance de postes de 23,3 % pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de 9,7 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées en ce qui concerne les 117 postes autorisés pour le BSCI financés au moyen du compte d'appui au 31 janvier 2015. Une analyse plus poussée a montré que 9 des 18 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur étaient vacants à la Division des investigations, de même que 11 postes de cette catégorie à la Division de l'audit interne. À la même date, concernant les 46 emplois de temporaire, le taux de vacance était de 30,8 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de 42,9 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées. Ayant demandé des explications sur les taux de vacance de postes, traditionnellement élevés au BSCI, le Comité consultatif a été informé que le Bureau avait mis en place des mesures spéciales telles que la création et l'utilisation de listes de candidats présélectionnés, ainsi qu'une coordination et une coopération resserrées avec le Bureau de la gestion des ressources humaines, qui lui a notamment fourni des ressources particulières pour qu'il puisse s'acquitter de certaines tâches essentielles comme le classement des postes et la vérification des références. Le résultat de ces efforts sera perceptible quand tous les candidats sélectionnés ont pris leurs fonctions. **Le Comité consultatif souligne à nouveau que le Secrétaire général doit pourvoir rapidement les postes vacants (voir A/68/7, sect. II, chap. IX, par. 19). Le Comité pense qu'il y a peut-être une corrélation entre les taux élevés de vacance de postes au BSCI et le fait que les produits ne soient pas disponibles à temps et, à ce propos, il prie instamment le Bureau de redoubler d'efforts pour recruter et sélectionner des candidats qui conviennent et pourvoir les postes vacants.**

1. Division de l'audit interne

Transformation en postes de 12 emplois de temporaire

87. Le Secrétaire général propose de convertir en postes 12 emplois de temporaire : six (1 P-5, 3 P-4 et 2 P-3) relevant du Bureau de l'auditeur résident de la MINUSMA et six de même grade relevant du Bureau de l'auditeur résident de la MINUSCA (voir A/69/750, par. 498). Il est précisé que le Bureau de l'auditeur résident de la MINUSMA et son équivalent à la MINUSCA sont chargés d'exécuter le plan de travail d'audit des deux missions de maintien de la paix et de fournir régulièrement des avis indépendants aux responsables des missions, et que leurs fonctions revêtent un caractère permanent.

88. Ayant cherché à en savoir plus, le Comité consultatif a été informé qu'aux fins de la planification des activités, la Division de l'audit interne avait procédé à une

évaluation des risques pour la MINUSCA et la MINUSMA. Il en est ressorti que le niveau de risque était élevé ou moyen dans les domaines logistique, administratif et opérationnel. À cet égard, le Comité a appris que la Division avait estimé qu'il convenait de réaliser respectivement 26 et 27 audits pour la MINUSCA et la MINUSMA afin de traiter ces risques entre 2015 et 2017.

89. Le Comité consultatif comprend que les moyens dont les deux missions disposent actuellement pour leurs activités d'audit sont nécessaires et ne voit pas d'objection à la proposition de convertir en postes les six emplois de temporaire (1 P-5, 3 P-4 et 2 P-3) relevant du Bureau de l'auditeur résident de la MINUSMA. Néanmoins, le Comité est d'avis que les besoins en personnel de la MINUSCA continuent d'évoluer à ce stade précoce de la vie de la Mission et recommande donc que les six emplois de temporaire (1 P-5, 3 P-4 et 2 P-3) relevant du Bureau de l'auditeur résident soient reconduits pour l'exercice 2015/16 (voir par. 51 ci-dessus).

Transfert d'un poste d'auditeur résident (P-3) du Bureau de l'auditeur résident de la MINUSTAH à celui d'Entebbe

90. Le Secrétaire général propose de transférer un poste d'auditeur résident (P-3) du Bureau de l'auditeur résident de la MINUSTAH au Bureau de l'auditeur résident d'Entebbe, qui a besoin d'un spécialiste de l'analyse des données du fait de la mise en service d'Umoja. Il précise que les besoins de la MINUSTAH en matière d'audit ont baissé en raison de la diminution de l'effectif autorisé de la Mission (voir A/69/750, par. 522). Il indique que l'effectif approuvé du Bureau de l'auditeur résident à Entebbe comprend un chef de service (D-1), cinq auditeurs (P-4) et deux assistants (SM). Le Comité consultatif relève qu'il a été proposé par ailleurs de transférer au Bureau de l'auditeur résident à Entebbe un auditeur résident (P-4) (voir A/69/750, par. 525) qui, à son avis, suffirait à répondre aux besoins de personnel du Bureau. **C'est pourquoi le Comité recommande que le transfert d'un poste d'auditeur résident (P-3) de la MINUSTAH au Bureau de l'auditeur résident à Entebbe ne soit pas approuvé, que le poste en question soit supprimé et que le montant des ressources autres que celles affectées à des postes soient recalculé en conséquence.**

2. Division de l'inspection et de l'évaluation

Réaffectation d'un poste d'auditeur résident (P-3) de la Division de l'audit interne (Bureau de l'auditeur résident de la MINUAD), transformé en poste d'administrateur chargé de l'évaluation (P-3) à la Division de l'inspection et de l'évaluation (BSCI)

Réaffectation d'un poste d'enquêteur résident (P-3) de la Division des investigations (Bureau de l'enquêteur résident de la MINUSTAH), transformé en poste d'administrateur chargé de l'évaluation (P-3) à la Division de l'inspection et de l'évaluation (BSCI)

91. Le Secrétaire général propose de réaffecter deux postes de spécialiste de l'évaluation (P-3) de la Division de l'audit interne (Bureau de l'auditeur résident de la MINUAD) et de la Division des investigations (Bureau de l'enquêteur résident de la MINUSTAH) afin de satisfaire les besoins de la Division de l'inspection et de l'évaluation (voir A/69/750, par. 513). Il indique que, grâce aux postes supplémentaires, la Division sera en mesure d'améliorer le suivi des opérations de maintien de la paix du point de vue qualitatif et quantitatif, et de mettre au point un

cadre méthodologique adapté pour l'évaluation desdites opérations. Le tableau d'effectifs approuvé de la Division de l'inspection et de l'évaluation comprend 3 postes (1 P-5 et 2 P-4) financés au moyen du compte d'appui et 22 postes [1 D-2, 3 P-5, 5 P-4, 4 P-3, 5 P-2 et 4 G(AC)] financés au moyen du budget ordinaire. **Si le Comité consultatif ne s'oppose pas à la réaffectation proposée d'un poste d'enquêteur résident (P-3) de la Division des investigations (Bureau de l'enquêteur résident de la MINUSTAH) à la Division de l'inspection et de l'évaluation (BSCI) et à sa transformation en poste d'administrateur chargé de l'évaluation (P-3), il s'oppose en revanche à la réaffectation d'un poste d'auditeur résident (P-3) de la Division de l'audit interne (Bureau de l'auditeur résident de la MINUAD) à la Division de l'inspection et de l'évaluation (BSCI) et à sa transformation en poste d'administrateur chargé de l'évaluation (P-3). Compte tenu des ressources en personnel de la Division et de la modeste augmentation du nombre de travaux d'évaluation annoncée, le Comité consultatif est d'avis que la réaffectation d'un seul poste devrait suffire. Le Comité recommande en outre que le poste d'auditeur résident (P-3) à la MINUAD soit supprimé et que le montant des ressources autres que celles affectées à des postes soient recalculé en conséquence.**

3. Division des investigations

Reconduction d'emplois de temporaire au Bureau de l'investigateur résident de la MINUL et de l'ONUCI

92. Le Comité consultatif note qu'il est proposé de reconduire les six emplois de temporaire du Bureau de l'investigateur résident de la MINUL (1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, et 1 GN) et les cinq de celui de l'ONUCI (1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 1 GN) alors même que ces missions réduisent leurs effectifs et que, de son côté, la Division de l'audit interne transfère les membres de son personnel qui travaillent pour elles. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au moment où il examinait le budget du compte d'appui, la charge de travail était respectivement de 4 et 7 enquêtes à la MINUL et à l'ONUCI. Il a été indiqué que, depuis quatre ans, le nombre d'enquêtes menées respectivement par chaque mission était en moyenne de 11 et 9, soit 7,1 % et 6,7 % du nombre total d'affaires traitées par la Division. Selon les explications fournies, l'accessibilité a joué un rôle déterminant dans le nombre d'affaires signalées. Par exemple, à la MINUSTAH, le nombre de cas signalés a augmenté avec la présence d'enquêteurs sur le terrain dans la zone de la Mission. De plus, on a constaté, en ce qui concerne l'Opération des Nations Unies au Burundi et le Tribunal pénal international pour le Rwanda notamment, que le nombre de cas signalés avait tendance à augmenter pendant la phase de retrait des missions. **Le Comité consultatif pense néanmoins que, s'agissant des effectifs de la MINUL et de l'ONUCI, il convient de suivre de près la dotation en effectifs des bureaux des enquêteurs résidents et, dans la mesure du possible, de l'ajuster à l'évolution générale de l'effectif de chaque mission pendant la phase de retrait.**

G. Administration de la justice

Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies

93. Le Secrétaire général indique que le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies continue de fournir toute la gamme des services de

règlement des litiges à l'amiable aux missions de maintien de la paix, de relever les problèmes d'ordre structurel en vue d'améliorer l'organisation, et de mieux former, par la communication et la sensibilisation, les fonctionnaires et les responsables au règlement des différends. Pendant l'exercice 2012/13, le Bureau a été saisi de 620 affaires par des fonctionnaires travaillant pour les opérations de maintien de la paix (voir A/68/661, par. 139). D'après le Secrétaire général, le nombre d'affaires a atteint 771 pour l'exercice 2013/14, soit un nombre bien supérieur aux 271 prévues, ce à quoi il faut ajouter que certains cas ont mobilisé d'importantes ressources (voir A/69/750, par. 567 et 568).

94. Il est aussi indiqué que le Bureau fournit des prestations aux opérations de maintien de la paix par l'intermédiaire de ses antennes régionales d'Entebbe (Ouganda) et de Goma (République démocratique du Congo), qu'il s'appuie sur des ombudsmans et des médiateurs intervenant sur demande et qu'il envoie son personnel faire des visites périodiques ou ponctuelles dans d'autres missions de maintien de la paix. Le Comité consultatif a été informé, à sa demande, que l'antenne d'Entebbe travaillait essentiellement pour la MINUAD, la MINUSS, la FISNUA, le Centre de services régional et la Base d'appui d'Entebbe tandis que celle de Goma se consacrait à la MONUSCO, toutes deux contribuant par ailleurs, le cas échéant, à régler des conflits dans d'autres opérations de maintien de la paix.

95. Au paragraphes 576 et 577 de son rapport, le Secrétaire général indique que le montant demandé à la rubrique Fournitures, services et matériel divers pour l'exercice 2015/16 est de 41 100 dollars, ce qui représente une diminution de 11 700 dollars par rapport au montant demandé pour 2014/15. La révision à la baisse des dépenses prévues s'explique essentiellement, selon lui, par le fait qu'il est proposé que la location de bureaux et d'équipements au Centre de services régional d'Entebbe, qui était inscrite au budget du compte d'appui en 2014/15, soit financée au moyen des budgets des missions en 2015/16. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ces coûts avaient été imputés au projet de budget de la MINUAD pour l'exercice 2015/16. **Le Comité consultatif prend note de la modification de la méthode de budgétisation retenue en ce qui concerne la location de bureaux et d'équipements au Centre de services régional d'Entebbe pour les besoins du Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies et estime que ces coûts devraient figurer dans les ressources demandées au titre du compte d'appui et non pas dans le budget de la MINUAD. Le Comité recommande donc à l'Assemblée générale de décider que les dépenses prévues au titre de la location de bureaux et d'équipements pour les besoins du Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies pour 2015/16, d'un montant de 9 900 dollars, soient retirées du projet de budget de la MINUAD pour 2015/16, rétablies dans celui du compte d'appui et allouées au Bureau. Le budget de la MINUAD pour l'exercice 2015/16 devrait être ajusté en conséquence.**

H. Bureau de la déontologie

96. Aux paragraphes 582 et 583 du rapport, le Secrétaire général demande un montant de 15 000 dollars pour charger un cabinet de consultants de mettre au point un module d'apprentissage interactif en ligne sur la déontologie pour le personnel des missions de maintien de la paix exerçant des fonctions d'encadrement, en coordination avec le Bureau de la gestion des ressources humaines, et un montant de

30 000 dollars pour charger un prestataire d'élaborer des outils pédagogiques spécialisés qui serviront lors de formations assurées par les cadres des opérations de maintien de la paix sur des sujets tels que la prévention de la fraude.

97. Le Comité consultatif note que le Secrétaire général demande en outre un montant de 36 000 dollars pour permettre au BSCI d'engager trois consultants (12 personnes-mois) afin de mettre au point un module de sensibilisation à la lutte contre la corruption, à l'appui de l'adoption de la politique de l'ONU pour ce qui est d'administrer, examiner et rationaliser la politique et les règles actuelles sur la fraude et autres irrégularités afin d'éclairer les fonctionnaires, notamment, sur les procédures à suivre en cas de découverte d'une fraude (voir A/69/750, par. 536).

98. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau de la déontologie se proposait d'incorporer un nouveau module sur les concepts de base de la lutte contre la fraude et la corruption, notamment leur détection et leur prévention, au programme de formation en ligne sur la déontologie, et que le Bureau des services de contrôle interne proposait une formation en ligne sur la prévention de la fraude, portant notamment sur l'identification et le signalement de la fraude et de la corruption et les questions connexes de responsabilisation du personnel et des dirigeants, et que les contenus des modules proposés par les deux bureaux seraient coordonnés, de même que les ressources nécessaires. Le Comité a également été informé que le module en ligne proposé par le Bureau des services de contrôle interne serait ensuite ajouté à la formation en ligne obligatoire sur la déontologie et l'intégrité à l'Organisation des Nations Unies, lancée en 2014 par le Bureau de la déontologie.

99. Le Comité consultatif considère qu'il importe de mettre au point des modules de formation à la prévention de la fraude et à la déontologie, et compte que l'action menée par les deux bureaux à cet égard sera coordonnée de manière à assurer l'efficacité et la cohérence.

I. Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Division des opérations hors Siège et de la coopération technique

100. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que la Division des opérations hors Siège et de la coopération technique du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme appuie les opérations de maintien de la paix, essentiellement par le biais de sa Section de l'appui aux missions de paix et des trois services régionaux (le Service de l'Afrique, le Service de l'Asie, du Pacifique, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et le Service des Amériques, de l'Europe et de l'Asie centrale). Le Secrétaire général propose de créer quatre nouveaux postes à financer au moyen du compte d'appui, répartis entre la Section de l'appui aux missions de paix [1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)] et le Service de l'Afrique (1 P-4). Il propose également de transformer un emploi de temporaire (P-4) en poste au service de l'Afrique et de créer un emploi de spécialiste des droits de l'homme (P-4) à la Section de l'appui aux missions de paix (voir A/69/750, par. 662 à 678).

101. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que jusqu'en décembre 2014, le Haut-Commissariat avait fourni un appui spécifique aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies par l'intermédiaire de sa Section de l'appui aux missions de paix et des interventions rapides, qui dépend de

la Division des opérations hors Siège et de la coopération technique, basée à Genève. À cet égard, le Comité a été informé qu'avec la mise en place d'une capacité spécifique financée au moyen du compte d'appui pendant l'exercice 2014/15, le Haut-Commissariat consolidait provisoirement ses ressources consacrées aux opérations de maintien de la paix au sein d'une Section de l'appui aux missions de paix, située à New York et distincte du Groupe d'intervention rapide, qui se trouve à Genève. Le Comité a également été informé que le Chef de la Section de l'appui aux missions de paix à New York faisait rapport directement au Directeur de la Division des opérations hors Siège et de la coopération technique, à Genève, et rendait également compte au Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme à New York. Le Comité consultatif a l'intention d'examiner la question de la consolidation des ressources au Bureau du Haut-Commissariat à New York dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016/17.

Section de l'appui aux missions de paix

102. Le Secrétaire général propose de créer trois nouveaux postes à la Section de l'appui aux missions de paix, à New York : un spécialiste des droits de l'homme (P-4), un spécialiste des droits de l'homme (P-3) et un assistant (programmes) [agent des services généraux (Autres classes)]. Il précise que le tableau d'effectifs approuvé pour la Section de l'appui aux missions de paix comprend actuellement deux postes (1 P-5 et 1 P-3) financés au moyen du compte d'appui et trois postes [1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)] financés au moyen du budget ordinaire (voir A/69/750, par. 664).

103. Le poste de spécialiste des droits de l'homme (P-3) est destiné à appuyer la planification opérationnelle des nouvelles opérations de maintien de la paix et la reconfiguration des missions existantes. Le titulaire du poste aiderait également la Section à répondre aux demandes de conseils provenant d'opérations de maintien de la paix où une composante droits de l'homme n'est pas actuellement déployée (voir A/69/750, par. 666).

104. Le Comité consultatif a été informé, après s'en être enquis, que le poste P-3 serait nécessaire pour appuyer la planification stratégique et la mise en œuvre opérationnelle des composantes droits de l'homme dans les nouvelles opérations de maintien de la paix et les phases de transition et de retrait dans d'autres missions. Le Comité a également été informé que les conditions de travail changeantes des opérations de maintien de la paix nécessitaient de procéder continuellement à l'examen des mandats, à des évaluations stratégiques et à des transitions, et que le Haut-Commissariat avait donc dû notamment participer à des missions d'évaluation technique, inclure une analyse sur les droits de l'homme dans les documents de planification stratégique et définir des cadres de budgétisation axée sur les résultats et des structures d'effectifs. Il a également été dit qu'avec les ressources dont il dispose, le Haut-Commissariat ne pouvait prendre part au processus de planification et aux échanges de vues concernant chacune des huit missions de maintien de la paix où une composante droits de l'homme était présente, raison pour laquelle la création du poste de spécialiste des droits de l'homme (P-3) était demandée.

105. Le Comité consultatif estime que, compte tenu du renforcement récent du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme à New York et de la création proposée de deux nouveaux postes [1 P-4 et 1 G(AC)] (voir plus haut, par. 38) et d'un nouvel emploi de temporaire (P-4) [voir plus haut, par. 49 c)],

toutes mesures qu'il a recommandées, les fonctions du poste P-3 proposé devraient être assurées au moyen des capacités existantes du Haut-Commissariat. Le Comité se prononce donc contre la création du poste P-3 et recommande que les autres objets de dépense s'y rapportant soient ajustés en conséquence.

Service de l'Afrique

106. Il est également proposé de créer un poste de spécialiste des droits de l'homme (P-4) au Service de l'Afrique, situé à Genève, pour appuyer les composantes droits de l'homme dans la région de l'Afrique centrale. Les fonctions attachées à ce poste consisteraient notamment à effectuer des analyses sur la situation des droits de l'homme dans la région et sur les mesures et initiatives qui s'imposent pour promouvoir les droits de l'homme, appuyer les progrès accomplis dans les domaines de la protection des droits de l'homme et faciliter la conception des projets de coopération technique (voir A/69/750, par. 672).

107. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le tableau d'effectifs du Service de l'Afrique comportait un emploi de temporaire P-4 financé au moyen du compte d'appui, chargé de fournir un appui à la MINUSMA et aux opérations de maintien de la paix en Afrique de l'Ouest. Dans ce contexte, le Comité consultatif rappelle sa recommandation selon laquelle l'emploi devrait porter davantage sur l'appui aux composantes droits de l'homme des nombreuses missions de maintien de la paix présentes dans la région (A/68/861, par. 73). **Le Comité consultatif estime que, compte tenu de la proposition de convertir l'emploi P-4 existant en poste, ce qu'il recommande (voir plus haut, par. 38), les capacités existantes du Service de l'Afrique devront être utilisées pour appuyer les composantes droits de l'homme dans la région de l'Afrique centrale. Le Comité se prononce donc contre la création du poste P-4 et recommande que les autres objets de dépense s'y rapportant soient ajustés en conséquence.**

VI. Conclusion et recommandations

108. Dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande ce qui suit :

a) Postes nécessaires : i) approuver la création de 25 des 53 postes proposés mais non de 28 autres, dont 24 résultant de la transformation d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions) [2 P-5, 7 P-4, 5 P-3, 1 P-2, 1 G(1°C) et 8 G(AC)] et la création de 4 nouveaux postes (1 D-1, 1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) (voir plus haut, par. 38); ii) ne pas approuver le reclassement de 1 poste de P-5 à D-1 (voir plus haut, par. 43); et iii) supprimer 2 postes au Bureau des services de contrôle interne (voir plus haut, par. 90 et 91);

b) Autres objets de dépense : i) maintenir en tout 82 emplois de personnel temporaire (autre que pour les réunions) proposés par le Secrétaire général; approuver la création de 4 emplois et la suppression de 3 emplois (voir par. 49); ii) ne pas approuver la création de 1 emploi (voir plus haut, par. 50); iii) ne pas approuver la hausse des crédits demandés au titre du remplacement de fonctionnaires en congé, de 85 mois de travail à 104 mois de travail (voir plus haut, par. 54); iv) accroître de 231 800 dollars (net) le montant prévu au titre des consultants (voir plus haut, par. 35 et 56); v) réduire de 1 070 900 le montant prévu au titre des voyages (voir plus haut, par. 35, 64 et 67);

vi) ajouter un montant de 1 782 498 dollars (111 300 dollars au titre des installations et infrastructures et 1 671 198 dollars au titre de l'informatique) (voir plus haut, par. 29); vii) ajouter un montant de 9 900 dollars au titre des installations et infrastructures (voir plus haut, par. 95); viii) réduire de 741 400 dollars les crédits ouverts au titre des fournitures, services et matériel divers (voir plus haut, par. 68 et 80); et ix) réduire les objets de dépense autres que les postes en ce qui concerne les postes et emplois dont la création n'est pas recommandée ou dont la suppression est recommandée dans le présent rapport (à hauteur de 344 900 dollars);

c) Taux de vacance de postes : i) appliquer des taux de vacance de postes différenciés de 50 % pour les nouveaux postes et emplois de temporaire d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur et 35 % pour les nouveaux postes et emplois de temporaire de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées; ii) appliquer des taux de vacance de postes de 14 % pour les emplois maintenus dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de 10 % pour les emplois maintenus dans la catégorie des services généraux et des catégories apparentées; et iii) ajuster les objets de dépense autres que les postes en conséquence (voir plus haut, par. 22 et 23).

109. Les recommandations susmentionnées du Comité consultatif représenteraient une diminution de 3 245 800 dollars par rapport au projet de budget du Secrétaire général. Le projet de budget du compte d'appui pour 2015/16 serait ainsi ramené de 338 073 400 dollars à 334 827 600 dollars. Ce montant englobe les ressources affectées aux postes (214 582 100 dollars), les ressources non affectées à des postes (88 117 300 dollars), les ressources affectées au projet de progiciel de gestion intégré (31 306 700 dollars) et les ressources affectées à la sécurité des systèmes informatiques (821 500 dollars).

110. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour les exercices 2013/14 et 2015/16 sont énoncées dans le rapport sur l'exécution du budget (voir A/69/653, par. 15) et dans le rapport sur le budget (voir A/69/750, par. 694). Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale :

a) De réduire de 2 273 100 dollars le crédit qu'elle a ouvert dans ses résolutions 67/286, 67/287 et 68/259 A pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, pour le ramener de 327 425 800 dollars à 325 152 700 dollars, montant qui correspond à celui mis en recouvrement auprès des États Membres;

b) D'approuver les ressources demandées pour le compte d'appui au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, soit 334 827 600 dollars;

c) D'affecter au financement du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 un montant de 10 143 700 dollars correspondant au solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014;

d) D'affecter aux ressources demandées au titre du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 le montant total des autres recettes de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, soit 1 455 700 dollars, comprenant les intérêts créditeurs (359 900 dollars), les recettes diverses ou accessoires (223 500 dollars) et l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (872 300 dollars);

e) D'affecter au financement du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 un montant de 1 569 000 dollars provenant de l'excédent du Fonds de réserve pour le maintien de la paix par rapport à son montant autorisé pour l'exercice clos le 30 juin 2014.

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/69/635 et Corr.1 et Add.1)
- Budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/69/750)
- Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le projet de budget du Bureau des services de contrôle interne au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/69/791)
- Rapport du Secrétaire général contenant l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix (A/69/751/Rev.1)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget et le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (A/68/861)
- Résolutions 67/286, 67/287, 68/259 A, 68/283 et 68/299 de l'Assemblée générale

Annexe I

**Ressources financières proposées pour le compte
d'appui aux opérations de maintien de la paix
pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015
au 30 juin 2016**

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses (2013/14) (1)	Montant alloué (2014/15) (2)	Dépenses prévues (2015/16) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	201 799,4	211 023,1	220 015,0	8 991,9	4,3
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire	20 953,1	21 569,7	15 742,6	(5 827,1)	(27,0)
Consultants	3 834,6	4 635,3	4 484,6	(150,7)	(3,3)
Voyages	9 360,5	10 402,5	10 759,1	356,6	3,4
Installations et infrastructures	23 448,9	23 315,4	22 997,8	(317,6)	(1,4)
Communications	2 553,4	2 146,2	2 072,4	(73,8)	(3,4)
Informatique	18 376,4	15 761,0	12 814,4	(2 946,6)	(18,7)
Fournitures, services et matériel divers	16 013,9	16 317,9	17 059,3	741,4	4,5
Total partiel (II)	94 540,8	94 148,0	85 930,2	(8 217,8)	(8,7)
Total	296 340,2	305 171,1	305 945,2	774,1	0,3
Umoja	18 668,8	20 054,7	31 306,7	11 252,0	56,1
Sécurité de l'information et des systèmes	—	821,5	821,5	—	—
Montant brut	315 009,0	326 047,3	338 073,4	12 026,1	3,7
Recettes provenant des contributions du personnel	24 721,0	25 254,5	26 180,2	925,7	3,7
Montant net	290 288,0	300 792,8	311 893,2	11 100,4	3,7

Département des opérations de maintien de la paix (vue d'ensemble)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses (2013/14) (1)	Montant alloué (2014/15) (2)	Dépenses prévues (2015/16) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) – (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	74 315,6	75 598,9	76 427,8	828,9	1,1
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire	3 094,9	1 895,7	1 500,1	(395,6)	(20,9)
Consultants	421,0	484,0	483,7	(0,3)	(0,1)
Voyages	4 023,9	4 633,9	4 764,6	130,7	2,8
Installations et infrastructures	438,3	662,3	656,5	(5,8)	(0,9)
Communications	2 017,3	842,4	842,4	–	–
Informatique	8 591,7	1 900,6	1 885,9	(14,7)	(0,8)
Fournitures, services et matériel divers	937,8	1 143,0	1 036,5	(106,5)	(9,3)
Total partiel (II)	19 524,9	11 561,9	11 169,7	(392,2)	(3,4)
Total	93 840,5	87 160,8	87 597,5	436,7	0,5

Bureau du Secrétaire général adjoint

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses (2013/14) (1)	Montant alloué (2014/15) (2)	Dépenses prévues (2015/16) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) – (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	11 530,7	11 394,6	11 666,6	272,0	2,4
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire	707,7	578,5	1 002,1	423,6	73,2
Voyages	418,7	588,1	621,7	33,6	5,7
Installations et infrastructures	438,3	662,3	656,5	(5,8)	(0,9)
Communications	2 017,3	842,4	842,4	–	–
Informatique	8 591,7	1 900,6	1 885,9	(14,7)	(0,8)
Fournitures, services et matériel divers	330,8	319,2	329,7	10,5	3,3
Total partiel (II)	12 504,5	4 891,1	5 338,3	447,2	9,1
Total	24 035,2	16 285,7	17 004,9	719,2	4,4

Bureau des opérations

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses (2013/14) (1)	Montant alloué (2014/15) (2)	Dépenses prévues (2015/16) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) – (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	11 691,5	12 560,0	12 484,3	(75,7)	(0,6)
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire	734,6	384,6	299,2	(85,4)	(22,2)
Voyages	811,3	841,0	829,1	(11,9)	(1,4)
Total partiel (II)	1 545,9	1 225,6	1 128,3	(97,3)	(7,9)
Total	13 237,4	13 785,6	13 612,6	(173,0)	(1,3)

Bureau des affaires militaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses (2013/14) (1)	Montant alloué (2014/15) (2)	Dépenses prévues (2015/16) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) – (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	24 670,8	23 583,7	23 250,4	(333,3)	(1,4)
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire	364,4	–	–	–	–
Voyages	549,3	705,1	705,1	–	–
Total partiel (II)	913,7	705,1	705,1	–	–
Total	25 584,5	24 288,8	23 955,5	(333,3)	(1,4)

Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses (2013/14) (1)	Montant alloué (2014/15) (2)	Dépenses prévues (2015/16) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) – (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	16 096,4	17 535,4	18 326,5	791,1	4,5
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire	1 138,3	731,5	198,8	(532,7)	(72,8)
Voyages	736,7	840,2	847,0	6,8	0,8
Fournitures, services et matériel divers	24,8	25,3	24,2	(1,1)	(4,3)
Total partiel (II)	1 899,8	1 597,0	1 070,0	(527,0)	(33,0)
Total	17 996,2	19 132,4	19 396,5	264,1	1,4

Division des politiques, de l'évaluation et de la formation

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses (2013/14) (1)	Montant alloué (2014/15) (2)	Dépenses prévues (2015/16) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) – (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	10 326,2	10 525,2	10 700,0	174,8	1,7
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire	149,9	201,1	–	(201,1)	(100,0)
Consultants	421,0	484,0	483,7	(0,3)	(0,1)
Voyages	1 507,9	1 659,5	1 761,7	102,2	6,2
Fournitures, services et matériel divers	582,2	798,5	682,6	(115,9)	(14,5)
Total partiel (II)	2 661,0	3 143,1	2 928,0	(215,1)	(6,8)
Total	12 987,2	13 668,3	13 628,0	(40,3)	(0,3)

Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses (2013/14) (1)	Montant alloué (2014/15) (2)	Dépenses prévues (2015/16) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) – (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	6 486,0	6 148,2	6 084,9	(63,3)	(1,0)
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire	–	62,9	94,3	31,4	49,9
Voyages	291,7	327,5	339,5	12,0	3,7
Installations et infrastructures	152,6	113,8	18,7	(95,1)	(83,6)
Communications	–	267,6	267,6	–	–
Informatique	–	118,0	118,0	–	–
Fournitures, services et matériel divers	368,2	220,8	176,5	(44,3)	(20,1)
Total partiel (II)	812,5	1 110,6	1 014,6	(96,0)	(8,6)
Total	7 298,5	7 258,8	7 099,5	(159,3)	(2,2)

Département de l'appui aux missions (vue d'ensemble)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses (2013/14) (1)	Montant alloué (2014/15) (2)	Dépenses prévues (2015/16) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) – (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	58 020,9	60 822,4	62 024,5	1 202,1	2,0
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire	5 281,5	5 053,1	3 395,1	(1 658,0)	(32,8)
Consultants	84,4	25,0	95,0	70,0	280,0
Voyages	1 443,4	1 408,3	1 386,8	(21,5)	(1,5)
Communications	–	267,5	267,5	–	–
Informatique	–	5 319,8	5 319,8	–	–
Fournitures, services et matériel divers	1 365,2	84,0	14,0	(70,0)	(83,3)
Total partiel (II)	8 174,5	12 157,7	10 478,2	(1 679,5)	(13,8)
Total	66 195,4	72 980,1	72 502,7	(477,4)	(0,7)

Bureau du Secrétaire général adjoint

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses (2013/14) (1)	Montant alloué (2014/15) (2)	Dépenses prévues (2015/16) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) – (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	9 350,9	10 183,6	10 662,4	478,8	4,7
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire	1 683,7	984,1	397,6	(586,5)	(59,6)
Voyages	280,0	441,1	441,1	–	–
Total partiel (II)	1 963,7	1 425,2	838,7	(586,5)	(41,2)
Total	11 314,6	11 608,8	11 501,1	(107,7)	(0,9)

Division du budget et des finances des missions

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses (2013/14) (1)	Montant alloué (2014/15) (2)	Dépenses prévues (2015/16) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) – (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	9 327,8	10 920,9	11 418,9	498,0	4,6
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire	420,4	478,7	–	(478,7)	(100,0)
Consultants	48,2	–	–	–	–
Voyages	572,5	133,4	130,5	(2,9)	(2,2)
Fournitures, services et matériel divers	1 341,1	–	–	–	–
Total partiel (II)	2 382,2	612,1	130,5	(481,6)	(78,7)
Total	11 710,0	11 533,0	11 549,4	16,4	0,1

Division du personnel des missions

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses (2013/14) (1)	Montant alloué (2014/15) (2)	Dépenses prévues (2015/16) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) – (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	14 528,7	14 826,0	15 132,5	306,5	2,1
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire	2 793,7	3 054,7	2 563,6	(491,1)	(16,1)
Consultants	36,2	25,0	95,0	70,0	280,0
Voyages	120,0	194,9	184,7	(10,2)	(5,2)
Fournitures, services et matériel divers	24,1	84,0	14,0	(70,0)	(83,3)
Total partiel (II)	2 974,0	3 358,6	2 857,3	(501,3)	(14,9)
Total	17 502,7	18 184,6	17 989,8	(194,8)	(1,1)

Division du soutien logistique

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses (2013/14) (1)	Montant alloué (2014/15) (2)	Dépenses prévues (2015/16) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) – (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	19 859,3	19 676,6	19 614,7	(61,9)	(0,3)
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire	181,7	535,6	433,9	(101,7)	(19,0)
Voyages	284,0	400,4	400,4	–	–
Total partiel (II)	465,7	936,0	834,3	(101,7)	(10,9)
Total	20 325,0	20 612,6	20 449,0	(163,6)	(0,8)

Division de l'informatique et des communications

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses (2013/14) (1)	Montant alloué (2014/15) (2)	Dépenses prévues (2015/16) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) – (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	4 954,2	5 215,3	5 196,0	(19,3)	(0,4)
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire	202,0	–	–	–	–
Voyages	186,9	238,5	230,1	(8,4)	(3,5)
Communications	–	267,5	267,5	–	–
Informatique	–	5 319,8	5 319,8	–	–
Total partiel (II)	388,9	5 825,8	5 817,4	(8,4)	(0,1)
Total	5 343,1	11 041,1	11 013,4	(27,7)	(0,3)

Département de la gestion (vue d'ensemble)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses (2013/14) (1)	Montant alloué (2014/15) (2)	Dépenses prévues (2015/16) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) – (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	35 995,5	37 755,4	39 981,4	2 226,0	5,9
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire	6 149,1	5 806,7	3 819,8	(1 986,9)	(34,2)
Consultants	2 225,4	3 171,0	2 859,5	(311,5)	(9,8)
Voyages	1 627,1	1 693,3	1 706,1	12,8	0,8
Installations et infrastructures	22 663,8	22 177,3	21 940,7	(236,6)	(1,1)
Communications	318,6	504,3	431,1	(73,2)	(14,5)
Informatique	9 316,8	7 643,4	4 827,7	(2 815,7)	(36,8)
Fournitures, services et matériel divers	10 022,6	11 512,7	12 205,6	692,9	6,0
Total partiel (II)	52 323,4	52 508,7	47 790,5	(4 718,2)	(9,0)
Total	88 318,9	90 264,1	87 771,9	(2 492,2)	(2,8)
Umoja	18 668,8	20 054,7	31 306,7	11 252,0	56,1
Sécurité de l'information et des systèmes	–	821,5	821,5	–	–
Total	106 987,7	111 140,3	119 900,1	8 759,8	7,9

Bureau du Secrétaire général adjoint

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses (2013/14) (1)	Montant alloué (2014/15) (2)	Dépenses prévues (2015/16) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) – (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	1 351,3	1 706,3	1 701,4	(4,9)	(0,3)
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire	615,6	305,8	325,8	20,0	6,5
Consultants	22,1	77,0	77,0	–	–
Voyages	120,9	131,3	124,7	(6,6)	(5,0)
Installations et infrastructures	22 663,8	22 177,3	156,5	(22 020,8)	(99,3)
Communications	318,6	504,3	431,1	(73,2)	(14,5)
Informatique	420,5	854,1	943,5	89,4	10,5
Fournitures, services et matériel divers	8 787,9	10 340,2	11 113,0	772,8	7,5
Total partiel (II)	32 949,4	34 390,0	13 171,6	(21 218,4)	(61,7)
Total	34 300,7	36 096,3	14 873,0	(21 223,3)	(58,8)
Umoja	18 668,8	20 054,7	31 306,7	11 252,0	56,1
Total	52 969,5	56 151,0	46 179,7	(9 971,3)	(17,8)

Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses (2013/14) (1)	Montant alloué (2014/15) (2)	Dépenses prévues (2015/16) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) – (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	14 396,7	14 881,9	15 510,1	628,2	4,2
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire	1 842,8	1 879,8	1 351,2	(528,6)	(28,1)
Consultants	2 022,1	2 843,9	2 391,0	(452,9)	(15,9)
Voyages	551,7	469,9	520,3	50,4	10,7
Informatique	786,7	671,5	748,3	76,8	11,4
Fournitures, services et matériel divers	299,4	247,2	243,7	(3,5)	(1,4)
Total partiel (II)	5 502,7	6 112,3	5 254,5	(857,8)	(14,0)
Total	19 899,4	20 994,2	20 764,6	(229,6)	(1,1)

Bureau de la gestion des ressources humaines

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses (2013/14) (1)	Montant alloué (2014/15) (2)	Dépenses prévues (2015/16) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) – (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	7 031,5	6 763,7	8 132,1	1 368,4	20,2
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire	2 206,9	2 552,4	1 221,0	(1 331,4)	(52,2)
Consultants	5,6	6,5	156,5	150,0	2 307,7
Voyages	141,0	157,0	157,5	0,5	0,3
Informatique	1 949,8	1 226,0	1 226,0	–	–
Fournitures, services et matériel divers	134,3	140,6	140,6	–	–
Total partiel (II)	4 437,6	4 082,5	2 901,6	(1 180,9)	(28,9)
Total	11 469,1	10 846,2	11 033,7	187,5	1,7

Bureau des services centraux d'appui

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses (2013/14) (1)	Montant alloué (2014/15) (2)	Dépenses prévues (2015/16) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) – (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	11 159,3	12 333,0	12 566,7	233,7	1,9
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire	961,2	537,8	395,8	(142,0)	(26,4)
Consultants	175,6	243,6	235,0	(8,6)	(3,5)
Voyages	544,1	653,0	605,5	(47,5)	(7,3)
Installations et infrastructures	–	–	21 784,2	21 784,2	–
Informatique	76,7	66,5	73,4	6,9	10,4
Fournitures, services et matériel divers	801,0	784,7	708,3	(76,4)	(9,7)
Total partiel (II)	2 558,6	2 285,6	23 802,2	21 516,6	941,4
Total	13 717,9	14 618,6	36 368,9	21 750,3	148,8

Bureau de l'informatique et des communications

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses (2013/14) (1)	Montant alloué (2014/15) (2)	Dépenses prévues (2015/16) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) – (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	2 056,7	2 070,5	2 071,1	0,6	0,0
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire	522,6	530,9	526,0	(4,9)	(0,9)
Voyages	269,4	282,1	298,1	16,0	5,7
Informatique	6 083,1	4 825,3	1 836,5	(2 988,8)	(61,9)
Total partiel (II)	6 875,1	5 638,3	2 660,6	(2 977,7)	(52,8)
Total	8 931,8	7 708,8	4 731,7	(2 977,1)	(38,6)
Sécurité de l'information et des systèmes	–	821,5	821,5	–	–
Total	8 931,8	8 530,3	5 553,2	(2 977,1)	(34,9)

Bureau des services de contrôle interne

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses (2013/14) (1)	Montant alloué (2014/15) (2)	Dépenses prévues (2015/16) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) – (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	18 194,4	20 890,8	24 019,6	3 128,8	15,0
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire	5 113,8	7 665,4	5 839,3	(1 826,1)	(23,8)
Consultants	288,6	333,5	369,5	36,0	10,8
Voyages	788,9	1 037,9	1 117,5	79,6	7,7
Installations et infrastructures	177,6	261,5	262,0	0,5	0,2
Communications	135,8	131,1	131,6	0,5	0,4
Informatique	239,7	574,5	437,6	(136,9)	(23,8)
Fournitures, services et matériel divers	139,6	198,3	205,1	6,8	3,4
Total partiel (II)	6 884,0	10 202,2	8 362,6	(1 839,6)	(18,0)
Total	25 078,4	31 093,0	32 382,2	1 289,2	4,1

Cabinet du Secrétaire général

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses (2013/14) (1)	Montant alloué (2014/15) (2)	Dépenses prévues (2015/16) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) – (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	979,7	907,3	912,6	5,3	0,6
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire	86,0	100,6	105,8	5,2	5,2
Installations et infrastructures	2,5	2,5	2,5	–	–
Communications	11,0	10,6	10,6	–	–
Informatique	13,0	14,8	15,6	0,8	5,4
Fournitures, services et matériel divers	4,5	4,6	4,6	–	–
Total partiel (II)	117,0	133,1	139,1	6,0	4,5
Total	1 096,7	1 040,4	1 051,7	11,3	1,1

Administration de la justice

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses (2013/14) (1)	Montant alloué (2014/15) (2)	Dépenses prévues (2015/16) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) – (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	–	–	–	–	–
II. Autres objets de dépense					
Fournitures, services et matériel divers	3 113,1	3 025,0	3 274,1	249,1	8,2
Total partiel (II)	3 113,1	3 025,0	3 274,1	249,1	8,2
Total	3 113,1	3 025,0	3 274,1	249,1	8,2

Bureau de l'aide juridique au personnel

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses (2013/14) (1)	Montant alloué (2014/15) (2)	Dépenses prévues (2015/16) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) – (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	–	–	–	–	–
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire	178,4	172,0	183,5	11,5	6,7
Installations et infrastructures	0,6	0,5	0,5	–	–
Communications	1,8	0,4	0,4	–	–
Informatique	1,7	–	1,5	1,5	–
Total partiel (II)	182,5	172,9	185,9	13,0	7,5
Total	182,5	172,9	185,9	13,0	7,5

Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses (2013/14) (1)	Montant alloué (2014/15) (2)	Dépenses prévues (2015/16) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) – (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	1 359,3	1 594,6	1 634,7	40,1	2,5
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire	325,6	–	–	–	–
Consultants	42,3	70,0	70,0	–	–
Voyages	143,0	153,9	168,1	14,2	9,2
Communications	9,6	7,2	7,2	–	–
Informatique	7,5	5,2	5,3	0,1	1,9
Fournitures, services et matériel divers	8,9	52,8	41,1	(11,7)	(22,2)
Total partiel (II)	536,9	289,1	291,7	2,6	0,9
Total	1 896,2	1 883,7	1 926,4	42,7	2,3

Bureau de la déontologie

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses (2013/14) (1)	Montant alloué (2014/15) (2)	Dépenses prévues (2015/16) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) – (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	158,1	384,0	484,9	100,9	26,3
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire	119,4	–	–	–	–
Consultants	746,8	485,9	541,0	55,1	11,3
Voyages	57,8	65,5	64,6	(0,9)	(1,4)
Installations et infrastructures	0,6	1,5	1,5	–	–
Communications	3,6	1,7	1,7	–	–
Informatique	3,7	5,6	6,7	1,1	19,6
Fournitures, services et matériel divers	3,2	12,0	12,0	–	–
Total partiel (II)	935,1	572,2	627,5	55,3	9,7
Total	1 093,2	956,2	1 112,4	156,2	16,3

Bureau des affaires juridiques

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses (2013/14) (1)	Montant alloué (2014/15) (2)	Dépenses prévues (2015/16) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) – (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	2 741,0	2 981,1	3 509,0	527,9	17,7
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire	368,9	476,5	109,3	(367,2)	(77,1)
Consultants	26,1	55,3	55,3	–	–
Voyages	30,0	33,2	35,4	2,2	6,6
Installations et infrastructures	3,6	9,0	9,5	0,5	5,6
Communications	25,0	27,4	28,3	0,9	3,3
Informatique	89,6	82,4	86,7	4,3	5,2
Fournitures, services et matériel divers	5,6	8,9	9,2	0,3	3,4
Total partiel (II)	548,8	692,7	333,7	(359,0)	(51,8)
Total	3 289,8	3 673,8	3 842,7	168,9	4,6

Département de l'information

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses (2013/14) (1)	Montant alloué (2014/15) (2)	Dépenses prévues (2015/16) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) – (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	572,7	611,6	611,3	(0,3)	(0,0)
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire	–	25,2	62,7	37,5	148,8
Consultants	–	10,6	10,6	–	–
Voyages	50,6	63,2	63,5	0,3	0,5
Installations et infrastructures	2,0	2,0	2,0	–	–
Communications	7,5	7,2	7,2	–	–
Informatique	34,4	36,9	37,0	0,1	0,3
Fournitures, services et matériel divers	1,5	2,0	1,0	(1,0)	(50,0)
Total partiel (II)	96,0	147,1	184,0	36,9	25,1
Total	668,7	758,7	795,3	36,6	4,8

Département de la sûreté et de la sécurité

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses (2013/14) (1)	Montant alloué (2014/15) (2)	Dépenses prévues (2015/16) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) – (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	2 838,3	2 809,2	2 813,7	4,5	0,2
II. Autres objets de dépense					
Voyages	693,1	763,9	847,8	83,9	11,0
Installations et infrastructures	6,1	9,0	9,0	–	–
Communications	18,6	44,2	32,5	(11,7)	(26,5)
Informatique	77,6	49,5	50,0	0,5	1,0
Fournitures, services et matériel divers	5,9	3,8	29,6	25,8	678,9
Total partiel (II)	801,3	870,4	968,9	98,5	11,3
Total	3 639,6	3 679,6	3 782,6	103,0	2,8

Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses (2013/14) (1)	Montant alloué (2014/15) (2)	Dépenses prévues (2015/16) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) – (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	–	–	–	–	–
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire	235,5	201,1	433,9	232,8	115,8
Installations et infrastructures	0,7	0,5	1,0	0,5	100,0
Communications	2,1	2,3	3,2	0,9	39,1
Informatique	–	2,6	3,4	0,8	30,8
Total partiel (II)	238,3	206,5	441,5	235,0	113,8
Total	238,3	206,5	441,5	235,0	113,8

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Catégorie	Dépenses (2013/14) (1)	Montant alloué (2014/15) (2)	Dépenses prévues (2015/16) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) – (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
I. Postes	137,9	519,6	1,510,6	991,0	190,7
II. Autres objets de dépense					
Emplois de temporaire	–	110,5	198,8	88,3	79,9
Voyages	211,0	221,9	265,2	43,3	19,5
Installations et infrastructures	0,5	75,5	93,9	18,4	24,4
Communications	2,5	32,3	41,1	8,8	27,2
Informatique	0,7	7,7	19,2	11,5	149,4
Fournitures, services et matériel divers	37,8	50,0	50,0	–	–
Total partiel (II)	252,5	497,9	668,2	170,3	34,2
Total	390,4	1 017,5	2 178,8	1 161,3	114,1

Annexe II

**Nouveaux postes à financer au moyen du compte
d'appui aux opérations de maintien de la paix
pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015
au 30 juin 2016**

<i>Proposition du Secrétaire général (A/69/750)</i>					
	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Statut</i>	<i>Nombre d'années d'existence</i>
Département des opérations de maintien de la paix					
Bureau du Secrétaire général adjoint					
Cabinet	1	P-4	Spécialiste des questions politiques	Création	–
Total partiel	1				
Bureau des opérations					
Division de l'Afrique I	1	P-5	Spécialiste hors classe des questions politiques	Création	–
Division de l'Afrique II	1	P-5	Spécialiste hors classe des questions politiques (MINUSCA)	Transformation d'un emploi de temporaire	1
	1	P-4	Spécialiste des questions politiques (MINUSCA)	Transformation d'un emploi de temporaire	1
Total partiel	3				
Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité					
Bureau du Sous-Secrétaire général	1	D-1	Spécialiste de la réforme du Secteur de la sécurité (administrateur général)	Création	–
	1	P-4	Spécialiste des questions relatives à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité (MINUSCA)	Transformation d'un emploi de temporaire	1
Division de la police	1	P-4	Administrateur de programmes (MINUSCA)	Transformation d'un emploi de temporaire	1
Service consultatif du droit pénal et des questions judiciaires	1	P-4	Spécialiste des affaires judiciaires	Transformation d'un emploi de temporaire	4
Total partiel	4				
Division des politiques, de l'évaluation et de la formation	1	P-4	Coordonnateur	Transformation d'un emploi de temporaire	4
Total partiel	1				
Total partiel (DOMP)	9				

Proposition du Secrétaire général (A/69/750)					
	Postes	Classe	Intitulé	Statut	Nombre d'années d'existence
Département de l'appui aux missions					
Bureau du Secrétaire général adjoint					
Équipe du Siège chargée de l'appui au Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie	1	P-5	Spécialiste hors classe de l'appui	Transformation d'un emploi de temporaire	5
	1	P-4	Spécialiste de la planification	Transformation d'un emploi de temporaire	5
	1	G(AC)	Assistant administratif	Transformation d'un emploi de temporaire	5
Total partiel	3				
Division du budget et des finances des missions					
Section de la politique de remboursement et de la liaison	1	P-5	Administrateur de programmes hors classe	Transformation d'un emploi de temporaire	2
	1	G(AC)	Assistant administratif	Transformation d'un emploi de temporaire	2
Section de la gestion des mémorandums d'accord et des demandes de remboursement	1	P-3	Fonctionnaire des finances (MINUSCA)	Transformation d'un emploi de temporaire	1
Total partiel	3				
Division du personnel des missions					
Section de l'assurance qualité et de la gestion de l'information	1	P-3	Spécialiste des ressources humaines (administration de la justice)	Transformation d'un emploi de temporaire	>5
Total partiel	1				
Total partiel (DAM)	7				
Département de la gestion					
Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité					
Trésorerie	1	P-2	Fonctionnaire des finances (adjoint de 1 ^{re} classe)	Transformation d'un emploi de temporaire	5
Division du financement des opérations de maintien de la paix	1	P-4	Fonctionnaire des finances et du budget (MINUSMA)	Transformation d'un emploi de temporaire	2
	1	P-4	Fonctionnaire des finances et du budget (MINUSCA)	Transformation d'un emploi de temporaire	1
Total partiel	3				

Proposition du Secrétaire général (A/69/750)

	Postes	Classe	Intitulé	Statut	Nombre d'années d'existence
Bureau de la gestion des ressources humaines					
Section des systèmes d'information ressources humaines (Bangkok)	1	P-3	Programmeur	Transformation d'un emploi de temporaire	4
	1	P-3	Technicien d'assistance à la mise au point et à l'exploitation	Transformation d'un emploi de temporaire	>5
	1	P-2	Spécialiste adjoint du soutien logiciel	Transformation d'un emploi de temporaire	>5
	1	G(1 ^{er} C)	Responsable de l'assistance aux utilisateurs	Transformation d'un emploi de temporaire	>5
	6	G(AC)	Responsable de l'assistance aux utilisateurs	Transformation d'un emploi de temporaire	>5
	1	G(AC)	Administrateur de base de données	Transformation d'un emploi de temporaire	>5
	1	G(AC)	Assistant administratif	Transformation d'un emploi de temporaire	>5
Total partiel	12				
Bureau des services centraux d'appui					
Division des achats	1	P-3	Fonctionnaire chargé des achats (agrément des fournisseurs)	Transformation d'un emploi de temporaire	4
Total partiel	1				
Total partiel (DG)	16				
Bureau des services de contrôle interne					
Division de l'audit interne					
MINUSMA	1	P-5	Chef des auditeurs résidents (MINUSMA)	Transformation d'un emploi de temporaire	2
	3	P-4	Auditeur résident (MINUSMA)	Transformation d'un emploi de temporaire	2
	2	P-3	Auditeur résident (MINUSCA)	Transformation d'un emploi de temporaire	2
MINUSCA	1	P-5	Chef des auditeurs résidents (MINUSCA)	Transformation d'un emploi de temporaire	1
	3	P-4	Auditeur résident (MINUSCA)	Transformation d'un emploi de temporaire	1
	2	P-3	Auditeur résident (MINUSCA)	Transformation d'un emploi de temporaire	1
Total partiel	12				

Proposition du Secrétaire général (A/69/750)					
	Postes	Classe	Intitulé	Statut	Nombre d'années d'existence
Division des enquêtes					
Vienne	1	G(1°C)	Assistant informaticien	Transformation d'un emploi de temporaire	>5
Total partiel	1				
Total partiel (BSCI)	13				
Bureau des affaires juridiques					
Division des questions juridiques générales	1	P-4	Juriste	Création	–
Division des questions juridiques générales/Groupe de l'administration de la justice	1	P-4	Juriste (administration de la justice)	Transformation d'un emploi de temporaire	4
	1	P-3	Juriste (administration de la justice)	Transformation d'un emploi de temporaire	4
Total partiel (BAJ)	3				
Haut-Commissariat aux droits de l'homme					
Section de l'appui aux missions de paix	1	P-4	Spécialiste des droits de l'homme	Création	–
	1	P-4	Spécialiste des droits de l'homme	Création	–
	1	G(AC)	Assistant (programmes)	Création	–
Service de l'Afrique (Genève)	1	P-4	Spécialiste des droits de l'homme (région de l'Afrique centrale)	Création	–
	1	P-4	Spécialiste des droits de l'homme (MINUSMA)	Transformation d'un emploi de temporaire	1
Total partiel (HCDH)	5				
Total	53				

Synthèse

Créations de postes	8
Transformations d'emplois de temporaire en postes :	
MINUSMA	8
MINUSCA	12
Section de la politique de remboursement et de la liaison	2
Après 4 ans ou plus	23
Total partiel (transformations)	45
Total	53

Annexe III

Restructuration, transferts, réaffectations, reclassements et suppressions de postes relevant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

Restructuration

Département des opérations de maintien de la paix

Bureau du Secrétaire général adjoint, Cabinet du Secrétaire général adjoint : modification du nom de la Section des affaires publiques, qui devient Service des affaires publiques

Bureau des opérations : création de la Division Asie, Moyen-Orient, Europe et Amérique latine, résultat de la fusion entre la Division Asie et Moyen-Orient et la Division Europe et Amérique latine

Division Asie, Moyen-Orient, Europe et Amérique latine : création de l'Équipe opérationnelle intégrée pour l'Europe, l'Amérique latine et l'Asie, résultat de la fusion des équipes précédemment chargées de l'Asie, de l'Europe et d'Haïti

Division de l'Afrique II : modification du nom de de l'Équipe opérationnelle intégrée pour les Grands Lacs, qui devient Équipe opérationnelle intégrée pour l'Afrique centrale

Département de l'appui aux missions

Division du budget et des finances des missions : mise en place de la Section de la politique de remboursement et de la liaison

Division du personnel des missions : réorganisation

Division de l'informatique et des communications, Service de l'informatique opérationnelle des missions : modification du nom de la Section de cartographie, qui devient Section de l'information géospatiale

Transferts

Département des opérations de maintien de la paix

Bureau des opérations, Division Asie et Moyen-Orient, Équipe opérationnelle intégrée pour l'Asie : transfert de 2 postes d'assistant d'équipe [G(AC)] à la Division de l'Afrique II; transfert de 1 poste de spécialiste des questions politiques (P-3) à la nouvelle Équipe opérationnelle intégrée pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord

Département de l'appui aux missions

Division du budget et des finances des missions, Section de la gestion des mémorandums d'accord et des demandes de remboursement : transfert de 5 postes (1 poste de fonctionnaire des finances (P-4), 1 poste d'administrateur de programmes (P-4), 1 poste de fonctionnaire des finances (P-3) et 2 postes d'assistant administratif [G(AC)]) à la Section de la politique de remboursement et de la liaison

Bureau des services de contrôle interne

Division de l'audit interne, Bureau de l'auditeur résident de la MINUSTAH : transfert de 1 poste d'auditeur résident (P-3) au Bureau de l'auditeur résident d'Entebbe

Division de l'audit interne, Bureau de l'auditeur résident de la MINUL : transfert de 1 poste d'auditeur résident (P-4) au Bureau de l'auditeur résident d'Entebbe

Division de l'audit interne, Bureau de l'auditeur résident de l'ONUCI : transfert de 1 poste d'auditeur résident (P-4) au Bureau de l'auditeur résident de l'UNSOA

Réaffectations**Bureau des services de contrôle interne**

Division de l'audit interne, Bureau de l'auditeur résident de la MINUAD : réaffectation de 1 poste (auditeur résident de la classe P-3) à la Division de l'inspection et de l'évaluation (spécialiste de l'évaluation de la classe P-3)

Division des investigations, Bureau de l'enquêteur résident de la MINUSTAH : réaffectation de 1 poste (enquêteur de la classe P-3) à la Division de l'inspection et de l'évaluation (spécialiste de l'évaluation de la classe P-3)

Reclassements**Département des opérations de maintien de la paix**

Bureau du Secrétaire général adjoint, Section des affaires publiques : reclassement du poste de chef des affaires publiques de la classe P-5 à la classe D-1

Département de la gestion

Bureau des services centraux d'appui, Bureau du Sous-Secrétaire général, Division des achats : reclassement de 1 poste d'assistant informaticien de G(AC) à G(1°C) (assistant de gestion de l'information)

Bureau des services de contrôle interne

Division des investigations, Bureau régional de Vienne : reclassement de 1 poste d'assistant informaticien de G(AC) à G(1°C) (assistant informaticien principal)

Suppressions

Département des opérations de maintien de la paix

Bureau des opérations :

Division de l'Afrique II : suppression de 1 poste de directeur (D-2); Division Asie et Moyen-Orient, Équipe opérationnelle intégrée pour l'Asie : suppression de 4 postes (1 poste de spécialiste (hors classe) des questions politiques (P-5), 1 poste de spécialiste des questions politiques (P-4), 1 poste de spécialiste des questions politiques (P-3) et 1 poste d'assistant d'équipe [G(AC)])

Bureau des affaires militaires :

Équipe opérationnelle intégrée : suppression de 1 poste d'officier de liaison (forces armées) (P-4)

Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité :

Division de la police, Équipe opérationnelle intégrée : suppression de 1 poste d'officier de liaison (police) (P-4)

Annexe IV

**Emplois de temporaires à financer au moyen
du compte d'appui aux opérations de maintien
de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015
au 30 juin 2016**

	<i>Effectif autorisé 2014/15 (1)</i>	<i>Emplois non renouvelés (2)</i>	<i>Emplois transformés (3)</i>	<i>Prolongation de 6 mois^a (4)</i>	<i>Emplois créés (5)</i>	<i>Effectif proposé 2015/16^a (6)</i>	<i>Variation (7) = (6) – (1)</i>
DOMP	9	–	(6)	2	1	6	(3)
DAM	29	(2)	(7)	–	1	21	(8)
DG ^b	39	(1)	(16)	–	1	23	(16)
BSCI	46	–	(13)	–	–	33	(13)
OSLA	1	–	–	–	–	1	–
BAJ	2	–	(2)	–	–	–	(2)
CCQAB	1	–	–	–	1	2	1
HCDH	1	–	(1)	–	1	1	–
Total	128	(3)	(45)	2	5	87	(41)

^a Y compris 1 P-4 et 1 G(AC), approuvés par l'Assemblée générale pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015 dans la résolution sur le financement de la MINUSCA adoptée le 29 décembre 2014.

^b Suppression d'un poste P-5 en contrepartie de la création d'un poste P-4 dans le cadre du passage aux normes IPSAS.

Emplois qui ne seront pas reconduits en 2015/16

	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Intitulé</i>
Département de l'appui aux missions			
Bureau du Secrétaire général adjoint, Équipe chargée de coordonner la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions	(1)	D-1	Chef d'équipe (stratégie globale d'appui aux missions)
Division du personnel des missions Section Afrique II	(1)	P-4	Spécialiste des ressources humaines (MINUSMA)
Département de la gestion			
BPPBC, Bureau du Contrôleur	(1)	P-5	Chef de projet (Normes comptables internationales pour le secteur public)
Total	(3)		

Emplois de temporaire qu'il est proposé de financer, classés par entité

<i>Proposition du Secrétaire général (A/69/750)</i>						
<i>Entité</i>	<i>Emplois</i>	<i>Mois-homme</i>	<i>Classe</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Statut</i>	<i>Nombre d'années d'existence</i>
Département des opérations de maintien de la paix						
Bureau du Secrétaire général adjoint						
Cabinet	1		P-4	Spécialiste de la résilience des organisations	Reconduction	5
	1		G(AC)	Assistant administratif (résilience des organisations)	Reconduction	5
Service administratif	–	4	3 P-4	(Remplacement de fonctionnaire en congé)	Reconduction	–
	–	4	3 P-3	(Remplacement de fonctionnaire en congé)	Reconduction	–
	–	4	3 G(AC)	(Remplacement de fonctionnaire en congé)	Reconduction	–
Total partiel	2	–				
Bureau des opérations						
Division de l'Afrique II	1	–	P-4	Spécialiste des affaires électorales	Reconduction	<1
	1		G(AC)	Assistant administratif	Reconduction	<1
Total partiel	2	–				
Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité						
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	1	–	P-4	Spécialiste des politiques et de la planification (désarmement, démobilisation et réintégration) (MINUSCA)	Reconduction	1
Total partiel	1	–				
Total partiel (DOMP)	5	–				
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine						
	–	6	1 P-3	(Remplacement de fonctionnaire en congé)	Reconduction	–
	–	6	1 GN	(Remplacement de fonctionnaire en congé)	Reconduction	–
Total partiel (BNUUA)	–	–	–			
Département de l'appui aux missions						
Bureau du Secrétaire général adjoint						
Groupe déontologie et discipline	1	–	P-4	Spécialiste de la déontologie	Création	–
Équipe d'appui opérationnel	1	–	P-4	Spécialiste de la planification (MINUSCA)	Reconduction	1
Total partiel	2	–				

<i>Proposition du Secrétaire général (A/69/750)</i>						
<i>Entité</i>	<i>Emplois</i>	<i>Mois-homme</i>	<i>Classe</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Statut</i>	<i>Nombre d'années d'existence</i>
Division du personnel des missions						
Section Afrique de l'Est et Afrique centrale	1	–	P-4	Spécialiste des ressources humaines (MINUSCA)	Reconduction	1
Section de la prospection, du recrutement et de l'organisation des carrières	12		P-3	Spécialiste des ressources humaines (groupes professionnels)	Reconduction	>5
	4		G(AC)	Assistant chargé des ressources humaines (groupes professionnels)	Reconduction	>5
Total partiel	17	–				
Division du soutien logistique						
Section des opérations logistiques	1	–	P-5	Logisticien (hors classe) (MINUSCA)	Reconduction	1
Service de l'appui stratégique	1	–	P-4	Spécialiste de la planification (ingénieur) (MINUSCA)	Reconduction	1
Total partiel	2	–				
Total partiel (DAM)	21	–				
Département de la gestion						
Bureau du Secrétaire général adjoint						
Service administratif	–	6	1 P-4	Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduction	–
	–	6	1 G(AC)	Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduction	–
Groupe du contrôle hiérarchique	1		P-3	Juriste	Reconduction	2
Total partiel	1	–				
Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité						
Bureau du Contrôleur	1	–	P-4	Chef de projet (normes IPSAS)*	Création	–
	1	–	P-4	Spécialiste des normes IPSAS	Reconduction	4
	2	–	P-3	Spécialiste des normes IPSAS	Reconduction	4
Division de la comptabilité	1	–	G(AC)	Assistant (finances) (assurances)	Reconduction	5
	1	–	P-4	Fonctionnaire des finances (MINUSCA)	Reconduction	1
Division du financement des opérations de maintien de la paix	2	–	P-3	Fonctionnaire des finances et du budget	Reconduction	>5
Total partiel	8	–				
Bureau de la gestion des ressources humaines						
Service des politiques en matière de ressources humaines	1	–	P-2	Juriste adjoint de 1 ^{re} classe	Reconduction	>5

<i>Proposition du Secrétaire général (A/69/750)</i>						
<i>Entité</i>	<i>Emplois</i>	<i>Mois-homme</i>	<i>Classe</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Statut</i>	<i>Nombre d'années d'existence</i>
Division du perfectionnement, de la valorisation et de l'administration des ressources humaines	1	–	P-3	Spécialiste des ressources humaines (mobilité)	Reconduction	>5
	1	–	P-3	Spécialiste des ressources humaines (gestion de la performance)	Reconduction	>5
	1	–	G(AC)	Assistant chargé des ressources humaines	Reconduction	>5
Section des systèmes d'information ressources humaines (Siège)	1	–	P-4	Chef de projet	Reconduction	>5
	1	–	P-4	Chef de projet (entrepôt de données)	Reconduction	>5
	1	–	P-3	Analyste (Inspira)	Reconduction	3
	1	–	G(AC)	Assistant chargé de l'aide aux utilisateurs du Système intégré de gestion	Reconduction	>5
Total partiel	8	–				
Bureau des services centraux d'appui						
Division des achats	1	–	P-3	Fonctionnaire chargé des achats (MINUSCA)	Reconduction	1
	1	–	G(AC)	Assistant aux achats	Reconduction	>5
Division de la gestion des installations et des services commerciaux	1	–	P-2	Spécialiste de la gestion de l'information (adjoint de 1 ^{re} classe)	Reconduction	>5
Total partiel	3	–				
Bureau de l'informatique et des communications						
Service de la gestion des ressources	1	–	P-4	Chef de projet (système de gestion des rations)	Reconduction	1
	1	–	P-3	Spécialiste des systèmes informatiques (progiciel de gestion de la relation client pour le suivi du matériel appartenant aux contingents)	Reconduction	>5
	1	–	P-3	Spécialiste des systèmes informatiques (système de gestion des carburants)	Reconduction	3
Total partiel	3	–				
Total partiel (DG)	23	–				
Bureau des services de contrôle interne						
Service administratif	–	4	2 P-3	(Remplacement de fonctionnaire en congé)	Reconduction	–

<i>Proposition du Secrétaire général (A/69/750)</i>						
<i>Entité</i>	<i>Emplois</i>	<i>Mois-homme</i>	<i>Classe</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Statut</i>	<i>Nombre d'années d'existence</i>
	–	4	3 G(AC)	(Remplacement de fonctionnaire en congé)	Reconduction	–
Total partiel	–	–				
Division des investigations						
Vienne	1	–	D-1	Directeur adjoint	Reconduction	>5
	1	–	P-5	Enquêteur principal	Reconduction	>5
	2	–	P-4	Enquêteur	Reconduction	>5
	1	–	P-4	Enquêteur médico-légal	Reconduction	>5
	4	–	P-3	Enquêteur	Reconduction	>5
	1	–	P-3	Enquêteur (MINUSMA)	Reconduction	1
	1	–	G(1 ^{er} C)	Assistant aux enquêtes	Reconduction	>5
	1	–	G(AC)	Assistant aux enquêtes	Reconduction	>5
Nairobi	1	–	P-4	Enquêteur médico-légal	Reconduction	>5
	1	–	P-3	Enquêteur	Reconduction	3
Entebbe	3	–	P-3	Enquêteur	Reconduction	>5
	1	–	P-3	Enquêteur (MINUSCA)	Reconduction	1
	1	–	GN	Assistant administratif	Reconduction	2
MINUL	1	–	P-5	Enquêteur résident en chef	Reconduction	2
	1	–	P-4	Enquêteur	Reconduction	>5
	3	–	P-3	Enquêteur	Reconduction	>5
	1	–	GN	Assistant administratif	Reconduction	>5
MINUSS	2	–	P-3	Enquêteur	Reconduction	>5
	1	–	GN	Assistant administratif	Reconduction	2
ONUCI	1	–	P-5	Enquêteur résident en chef	Reconduction	2
	1	–	P-4	Enquêteur	Reconduction	>5
	2	–	P-3	Enquêteur	Reconduction	>5
	1	–	GN	Enquêteur	Reconduction	2
Total partiel	33	–				
Total partiel (BSCI)	33	–				
Bureau de l'aide juridique au personnel	1	–	P-3	Juriste	Reconduction	4
Total partiel (OSLA)	1	–				
Bureau des affaires juridiques						
Division des questions juridiques générales						
Groupe de l'administration de la justice	–	6	1 P-4	(Remplacement de fonctionnaire en congé)	Reconduction	–
Total partiel (BAJ)	–	–				

<i>Proposition du Secrétaire général (A/69/750)</i>						
<i>Entité</i>	<i>Emplois</i>	<i>Mois-homme</i>	<i>Classe</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Statut</i>	<i>Nombre d'années d'existence</i>
Département de l'information	–	3	1 P-2	(Remplacement de fonctionnaire en congé)	Création	–
	–	3	1 G(AC)	(Remplacement de fonctionnaire en congé)	Reconduction	–
Total partiel (DPI)						
Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	–	P-5	Spécialiste hors classe de la gestion administrative	Création	–
	1	–	P-4	Spécialiste de la gestion administrative	Reconduction	–
Total partiel (Secrétariat du CCQAB)	1	–				
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés						
Groupe de l'appui aux missions de paix de la Division des opérations hors siège et de la coopération technique	1	P-4		Spécialiste des droits de l'homme	Création	–
Total partiel (HCDH)	1					
Nombre total de nouveaux emplois de temporaire	5					
Nombre total d'emplois de temporaire reconduits	82					
Nombre total d'emplois de temporaire	87					
Nombre total de mois-homme (voir annexe V)	104					

* Remplacement d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) (P-5) s'occupant de la gestion du projet de passage aux normes IPSAS.

D-1	1
P-5	5
P-4	22
P-3	40
P-2	2
G(1°C)	1
G(AC)	12
GN	4
Total	87

Annexe V

**Personnel temporaire (autre que pour les réunions) remplaçant
des fonctionnaires en congé au titre du compte d'appui
aux opérations de maintien de la paix pour les exercices
allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2016**

**A. Personnel temporaire (autre que pour les réunions) remplaçant des fonctionnaires
en congé pour les exercices 2010/11 à 2012/13**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Département/Bureau	Effectif approuvé 2010/11		Effectif 2010/11		Effectif approuvé 2011/12		Effectif 2011/12		Effectif approuvé 2012/13		Effectif 2012/13	
	Classe	Montant	Classe	Montant	Classe	Montant	Classe	Montant	Classe	Montant	Classe	Montant
Département des opérations de maintien de la paix*	1 P-3 (4 mois)	61,7	–	–	3 P-3 (4 mois)	178,5	–	–	3 P-3 (4 mois)	177,7	P (22 mois)	410,3
	1 G(AC) (4 mois)	33,0	–	–	3 G(AC) (4 mois)	96,2	–	–	3 G(AC) (4 mois)	99,7	G (27 mois)	–
Total partiel	8 mois- homme	94,7	–	–	24 mois- homme	274,7	–	–	24 mois- homme	277,4	49 mois- homme	410,3
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine		–	–	–		–	–	–		–		–
Total partiel		–	–	–		–	–	–		–		–
Département de la gestion*		–	–	–	3 P-4 (4 mois)	218,1	1 P-4 (5 mois)	139,0	1 P-4 (6 mois)	108,5	1 P-3 (6 mois)	133,4
		–	–	–	3 G(AC) (4 mois)	96,2	2 G(AC) (4 mois)		1 G(AC) (6 mois)	49,9	1 G(AC) (6 mois)	
Total partiel		–	–	–	24 mois- homme	314,3	13 mois- homme	139,0	12 mois- homme	158,4	12 mois- homme	133,4

Département/Bureau	Effectif approuvé 2010/11		Effectif 2010/11		Effectif approuvé 2011/12		Effectif 2011/12		Effectif approuvé 2012/13		Effectif 2012/13	
	Classe	Montant	Classe	Montant	Classe	Montant	Classe	Montant	Classe	Montant	Classe	Montant
Bureau des services de contrôle interne		–		–	2 P-3 (4 mois)	119,0			2 P-3 (4 mois)	144,6	1 P-2 (3 mois)	29,2
		–		–	3 G(AC) (4 mois)	96,2	1 G(AC) (2 mois)	9,6	3 G(AC) (4 mois)	99,7	1 G(AC) (6 mois)	32
Total partiel		–		–	20 mois-homme	215,2	2 mois-homme	9,6	20 mois-homme	244,3	9 mois-homme	61,2
Cabinet du Secrétaire général	2 G(AC) (6 mois)	99,0	1 P-2 (1 mois), 1 P-4 (4 mois), 1 G (4 mois)	104,4	2 G(AC) (6 mois)	96,2	1 G (5 mois)	91,5	2 G(AC) (6 mois)	99,7	1 G (3 mois)	120,3
Total partiel	12 mois-homme	99,0	9 mois-homme	104,4	12 mois-homme	96,2	5 mois-homme	91,5	12 mois-homme	99,7	3 mois-homme	120,3
Bureau des affaires juridiques	1 P-4 (6 mois)	112,0		–	1 P-4 (6 mois)	109,1		–		–	–	–
Total partiel	6 mois-homme	112,0		–	6 mois-homme	109,1		–		–		–
Département de l'information		–		–		–		–		–	4 mois	30,0
Total partiel		–		–		–		–		–	4 mois-homme	30,0
Total	26 mois-homme	305,7	9 mois-homme	104,4	86 mois-homme	1 009,5	20 mois-homme	240,1	68 mois-homme	779,8	77 mois-homme	755,2

B. Personnel temporaire (autre que pour les réunions) remplaçant des fonctionnaires en congé pour les exercices 2013/14 à 2015/16

(En milliers de dollars des États-Unis)

Département/Bureau	Effectif approuvé 2013/14		Effectif 2013/14		Effectif approuvé 2014/15		Effectif 2014/15		Effectif proposé 2015/16	
	Classe	Montant	Classe	Montant	Classe	Montant	Classe	Montant	Classe	Montant
Département des opérations de maintien de la paix*	3 P-3 (4 mois)	182,4	P (22 mois)	553,7	3 P-3 (4 mois)	181,2	P (34 mois)	446,9	3 P-4 (4 mois)	218,5
	3 G(AC) (4 mois)	101,2	G (33 mois)	–	3 G(AC) (4 mois)	100,6	G (15 mois)	–	3 P-3 (4 mois)	179,8
		–		–		–		–	3 G(AC) (4 mois)	105,8
	Total partiel	283,6	55 mois-homme	553,7	24 mois-homme	281,8	49 mois-homme	446,9	36 mois-homme	504,1
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine		–		–	1 P-3 (4 mois)	55,0		–	1 P-3 (6 mois)	78,8
		–		–	1 GN (4 mois)	7,9		–	1 GN (6 mois)	15,6
Total partiel		–		–	8 mois-homme	62,9		–	12 mois-homme	94,4
Département de la gestion*	1 P-4 (6 mois)	111,3	1 P-4 (9 mois)	154,7	1 P-3 (6 mois)	90,6	1 P-5 (4 mois)	60,4	1 P-4 (6 mois)	109,3
	1 G(AC) (6 mois)	50,6	1 G(AC) (5 mois)	–	1 G(AC) (6 mois)	50,3	1 G(AC) (5 mois)	23,1	1 G(AC) (6 mois)	52,9
Total partiel		161,9	14 mois-homme	154,7	12 mois-homme	140,9	9 mois-homme	83,5	12 mois-homme	162,2

Département/Bureau	Effectif approuvé 2013/14		Effectif 2013/14		Effectif approuvé 2014/15		Effectif 2014/15		Effectif proposé 2015/16	
	Classe	Montant	Classe	Montant	Classe	Montant	Classe	Montant	Classe	Montant
Bureau des services de contrôle interne	2 P-3 (4 mois)	121,6	1 P-4 (4 mois)	51,6	2 P-3 (4 mois)	120,8	1 P-4 (3 mois)	67,9	2 P-3 (4 mois)	119,9
			1 G(1°C) (0,5 mois)				1 P-2 (2 mois)			
	3 G(AC) (4 mois)	101,2	1 G(AC) (3 mois)	142,5	3 G(AC) (4 mois)	100,6	1 SM (8 mois)	87,5	3 G(AC) (4 mois)	105,8
			1 SM (12 mois)							
Total partiel	20 mois-homme	222,8	19,5 mois-homme	194,1	20 mois-homme	221,4	13 mois-homme	155,4	20 mois-homme	225,7
Cabinet du Secrétaire général	2 G(AC) (6 mois)	101,2	1 P-4 (1 mois)	86,0	2 G(AC) (6 mois)	100,6	1 G(AC) (5 mois)	95,3	2 G(AC) (6 mois)	105,8
Total partiel	12 mois-homme	101,2	1 mois-homme	86,0	12 mois-homme	100,6	5 mois-homme	95,3	12 mois-homme	105,8
Bureau des affaires juridiques	1 P-4 (6 mois)	111,0	1 P-4 (4 mois)	47,0	1 P-4 (6 mois)	110,5	1 P-3 (6 mois)	72,0	1 P-4 (6 mois)	109,3
Total partiel	6 mois-homme	111,0	4 mois-homme	47,0	6 mois-homme	110,5	6 mois-homme	72,0	6 mois-homme	109,3
Département de l'information		–	4 mois	24,0	1 G(AC) (3 mois)	25,2	4 mois	24,0	1 P-2 (3 mois)	36,2
		–		–		–		–	1 G(AC) (3 mois)	26,5
Total partiel		–	4 mois-homme	24,0	3 mois-homme	25,2	4 mois-homme	24,0	6 mois-homme	62,7
Total	74 mois-homme	880,5	97,5 mois-homme	1 059,5	85 mois-homme	943,3	86 mois-homme	877,1	104 mois-homme	1 264,2